

SM le Roi préside un Conseil des ministres

Le Souverain reçoit trois nouveaux membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et nomme Hicham Balaoui, Procureur général du Roi près la Cour de cassation, Président du Ministère public



Pages 2-3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10510

Mercredi 14 Mai 2025

**Un service public en état de mort clinique
Des familles sans réponse, une justice sans preuves**

Cherche médecins légistes désespérément

**Le Groupe socialiste dénonce l'inaction du
gouvernement en matière de médecine légale**



Page 5

Réunion de l'Institution des secrétaires régionaux et provinciaux et session du Conseil national de l'USFP

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, présidera la réunion de l'Institution des secrétaires régionaux et provinciaux prévue vendredi 16 mai au siège central du parti à Rabat à partir de 17 heures.

D'autre part, le Conseil national du parti tiendra, samedi 17 mai à 9 heures au siège central du parti, les travaux de sa session périodique, conformément aux résolutions du Bureau politique du parti arrêtées lors de sa dernière réunion du lundi 21 avril 2025 lors de laquelle, il fut décidé d'organiser la session du Conseil national au cours de la seconde moitié du mois de mai courant. L'ordre du jour de ces travaux se focalisera sur la situation politique actuelle, la situation organisationnelle, le programme d'action et les résolutions et conclusions à la lumière desdits travaux.



*CAN-U20 : Le Onze national
retrouve le Mondial*

Page 23

SM le Roi reçoit trois nouveaux membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), a reçu, lundi au Palais Royal de Rabat, trois nouveaux membres du Conseil.

Il s'agit de M. Hicham Balaoui que le Souverain a bien voulu nommer Procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, membre du CSPJ, de M. Hassan Tariq, nommé membre du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire en sa qualité de Médiateur du Royaume, et M. Farid El Bacha, nommé par Sa Majesté le Roi en tant que membre du CSPJ.

A cette occasion, les nouveaux membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

Cette audience s'est déroulée en présence de M. Mohamed Abdennabaoui, Président délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

Présidé par Sa Majesté le Roi, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire veille à l'application des garanties accordées aux magistrats, notamment quant à leur indépendance, leur nomination, leur avancement, leur mise à la retraite et leur discipline.

A son initiative, il élabore des rapports sur l'état de la justice et du système judiciaire, et présente des recommandations appropriées en la matière. Il émet, à la demande de SM le Roi, du Gouvernement ou du Parlement, des avis circonstanciés sur toute question se rapportant à la justice, sous réserve du principe de la séparation des pouvoirs.

Conformément à l'article 115 de la Constitution, le CSPJ se compose du premier président de la Cour de Cassation en qualité de président délégué, du procureur général du Roi près la Cour de Cassation, du président de la première chambre de la Cour de Cassation, de quatre représentants élus, parmi eux, par les magistrats des Cours d'appel, de six représentants élus, parmi eux, par les magistrats des juridictions du premier degré.

Il s'agit aussi du Médiateur, du Président du Conseil national des droits de l'Homme, ainsi que de cinq personnalités nommées par SM le Roi, reconnues pour leur compétence, leur impartialité et leur probité et pour leur apport distingué en faveur de l'indépendance de la justice et de la primauté du droit.

SM le Roi nomme Hicham Balaoui, Procureur général du Roi près la Cour de cassation, Président du Ministère public

Voici un communiqué du Cabinet Royal :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), a bien voulu nommer, ce lundi 12 mai 2025, M. Hicham Balaoui, Procureur général du Roi près la Cour de cassation, Président du Ministère public, en remplacement de M. El Hassan Daki, qui n'a pas été en mesure de poursuivre ses missions pour des raisons de santé.

M. Daki s'est acquitté des missions qui lui ont été confiées avec probité, dévouement, intégrité et impartialité, au service de l'indépendance de la justice et de la primauté de la loi et dans l'objectif d'assurer le respect des droits et des libertés des personnes et des collectivités".



Omar Hilale : Les Visions de SM le Roi et du Souverain jordanien se rejoignent pour un Moyen-Orient pacifique et de coexistence pour tous les Etats



Lambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale a mis en exergue, lundi à Amman, l'engagement irréfragable de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods de l'OCI, et de Son Frère Sa Majesté le Roi Abdallah II Ibn Al Hussein, Gardien des Lieux Saints islamiques et chrétiens à Al Qods, en faveur de la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Dans son allocution d'ouverture, en sa qualité de président de la 6^e Conférence pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au

Moyen-Orient, M. Hilale a déclaré que grâce à l'aimable invitation du gouvernement jordanien, le troisième Comité de travail de la Conférence se réunit, pour la première fois, en dehors des Nations Unies.

Il a souligné que c'est une "heureuse coïncidence" que cette Conférence se tienne en Jordanie et sous la présidence du Maroc, deux Royaumes liés étroitement par des liens de fraternité, des relations historiques et familiales solides, et qui partagent une vision commune pour un Moyen-Orient paisible, stable, pacifique et où coexistent tous les Etats de la région.

M. Hilale a relevé que cette Conférence se tient à un moment charnière où les guerres font rage dans les quatre coins du monde, le droit international est fréquemment violé, le multilatéralisme est affaibli et les Nations Unies défilées dans les objectifs et principes de leur Charte.

Ce contexte international, a-t-il ajouté, induit une responsabilité encore plus lourde sur les Etats parties de la Conférence, afin de répondre aux décennies d'aspiration collective vers l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'une des régions les plus stratégiques du monde,

tant la paix et la sécurité internationales sont intimement liées à la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le diplomate marocain a reconnu que le chemin pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est une mission ardue mais non impossible, notant toutefois que l'engagement politique collectif des membres de la Conférence la rendra possible.

M. Hilale a averti que seuls le dialogue, la diplomatie, et la négociation contribueront à instaurer la confiance au sein du Moyen-Orient, et in fine, bâtir un système de sécurité collective libéré des armes de destruction massive.

A cet égard, il a mis en exergue l'ambition commune de transformer le Moyen-Orient d'une région marquée par la course aux armements, en une véritable zone de développement et de prospérité, avec l'espoir de l'émergence d'un nouveau paradigme régional où la coopération remplacera la confrontation, la prospérité partagée supplantera les rivalités, et la menace de la guerre laissera définitivement place à la paix durable et au vivre ensemble.

Il a, dans ce cadre, indiqué que "la portée de

nos travaux présents et futurs sera inévitablement une composante incontournable pour la paix et la stabilité dans la région, et ce dans le plein respect du droit international et des engagements souscrits souverainement".

M. Hilale a noté que ce Comité de travail s'annonce à la fois pratique et ambitieux, d'autant plus qu'il explore un réservoir précieux de pratiques et d'expériences accumulées des cinq zones exemptes d'armes nucléaires existantes qui regroupent plus de 100 Etats membres.

Le troisième Comité de travail de la Conférence du Moyen-Orient qui durera trois jours, est marqué cette année par la participation de tous les membres de la région du Moyen-Orient plus l'Iran. Israël qui est régulièrement invité continue de boycotter les travaux de cette Conférence.

Les travaux de ce Comité seront animés par des experts, des académiciens, des diplomates de haut rang issus d'organisations internationales en charge des questions du désarmement, de pays membres et non membres, de think tanks, ainsi que par d'autres praticiens dotés d'une longue expérience dans la non prolifération des armes de destruction massive, originaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI préside au Palais Royal à Rabat un Conseil des ministres

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, lundi au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, consacré à l'approbation d'un projet de loi organique, de quatre projets de décret relatifs au domaine militaire et de plusieurs conventions internationales, ainsi que des propositions de nominations à des fonctions supérieures, indique un communiqué du porte-parole du Palais Royal.

En voici la traduction :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, ce lundi 12 mai 2025, correspondant au 14 Dou al-Qida de l'année 1446 de l'Hégire, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, consacré à l'approbation d'un projet de loi organique, de quatre projets de décret relatifs au domaine militaire et de plusieurs conventions internationales, ainsi que des propositions de nominations à des fonctions supérieures.

Au début des travaux de ce Conseil, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a interpellé le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts sur l'impact des précipitations sur la campagne agricole et sur la situation actuelle du cheptel national, ainsi que les mesures élaborées par le gouvernement pour la reconstitution du cheptel de manière durable et l'amélioration des conditions des éleveurs.

Le ministre a répondu que les précipitations que notre pays a connues ont eu un impact très positif, surtout sur la production des céréales et les cultures d'automne et printanières, les arbres fruitiers, de même qu'elles avaient aussi un impact positif sur le couvert végétal et le bétail dans les différentes régions du Royaume.

Dans ce contexte, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a donné Ses Hautes Orientations afin de veiller à ce que l'opération de reconstitution du cheptel soit réussie à tous les niveaux et menée avec professionnalisme, conformément à des critères objectifs, et à ce que l'encadrement de l'opération de gestion du soutien soit confiée à des commissions sous la supervision des autorités locales.

Sa Majesté le Roi a également interpellé le ministre de l'Équipement et de l'Eau sur le taux de remplissage des barrages et son impact sur la situation hydrique dans notre pays. Le ministre a ainsi souligné que la moyenne de remplissage des barrages atteint actuellement 40,3% et que cette hausse permet de mobiliser 6,7 milliards M3 d'eau, soit l'équivalent de la consommation d'une année et demie d'eau potable.

Par la suite, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique portant statut des magistrats. Ce projet vise à renforcer les garanties accordées aux magistrats, à travers l'adaptation aux derniers amendements ayant concerné le Statut général de la fonction publique. Il s'agit du congé de maladie de moyenne durée, du congé de maladie de longue durée, et des congés de maternité, de paternité, de prise en charge (Kafala) et d'allaitement.

Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a aussi approuvé quatre projets de décret relatifs au domaine militaire. Il s'agit d'un projet de décret relatif à la navigation aérienne militaire, d'un projet de décret modifiant et complétant le décret relatif à la situation des attachés militaires, de leurs adjoints et des autres personnels militaires affectés auprès d'eux.

Les deux autres projets de décret modifient et complètent, respectivement, le Dahir fixant le traitement des personnels militaires à solde mensuelle des Forces Armées Royales, et le décret fixant le



régime de solde, alimentation et frais de déplacement des militaires à solde spéciale progressive des Forces Armées Royales ainsi que les règles d'administration et de comptabilité y afférentes.

Les deux projets s'inscrivent dans le cadre de l'attention particulière qu'accorde Sa Majesté le Roi, Chef suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales pour le règlement de la situation matérielle des membres de certaines catégories de ces Forces, en vue de développer leurs capacités opérationnelles et élever leur niveau de compétence et de préparation.

Dans le cadre du raffermissement des relations de partenariat et de coopération liant le Maroc à plusieurs pays frères et amis, le Conseil des ministres a approuvé onze (11) conventions internationales, dont huit (8) conventions relatives à l'espace africain, deux au niveau asiatique, et une seule convention avec un pays européen.

Six parmi ces conventions ont la particularité d'avoir été signées dans les villes de Laâyoune et Dakhla au Sahara marocain, ce qui constitue une reconnaissance explicite de la pleine souveraineté marocaine sur cette partie du territoire national.

Ces conventions portent sur les domaines de coopération judiciaire et douanière, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, du transport, de la logistique et de l'énergie, de la non-double imposition et la lutte contre l'évasion fiscale, en plus d'un accord relatif à l'accueil par le Maroc d'un siège permanent de l'Union Africaine des aveugles.

Et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du Chef du gouvernement, et à l'initiative du ministre de l'Intérieur, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a bien voulu nommer nombre de Walis et de Gouverneurs à l'Administration centrale et territoriale.

Il s'agit de :

- 1-Wali, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur : M. Samir Mohamed Tazi.
- 2-Wali, Inspecteur général de l'Administration territoriale : M. Mohamed Faouzi.
- 3-Wali, Directeur des Affaires électorales : M. Hassan Aghman.
- 4-Wali, Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunication : M. Abdelhak Harrak.
- 5-Gouverneur de la province de Settât : M. Mohamed Ali Habouha.

- 6-Gouverneur de la province de Berrechid : M. Jamal Khalouq.
- 7-Gouverneur de la préfecture de Mohammedia : M. Adil El Maliki.
- 8-Gouverneur de la province de Benslimane : M. El Hassan Boukouta.
- 9-Gouverneur de la province d'El Kelaa des Sraghna : M. Samir Lyazidi.
- 10-Gouverneur de la province de Sidi Ifni : M. Mohamed Darham.
- 11-Gouverneur de la province de Sefrou : M. Brahim Abouzaïd.
- 12-Gouverneur de la province de Khouribga : M. Hicham Medaghri Alaoui.
- 13-Gouverneur de la province de Berkane : M. Hamid Chnouiri.
- 14-Gouverneur de la Province de Chtouka-Aït-Baha : M. Mohamed Salem Essabti.
- 15-Gouverneur de la Province de Figuig : M. Noureddine Ouabbou.
- 16-Gouverneur de la Province d'Essaouira : M. Mohammed Rachid.
- 17-Gouverneur de la Province de Sidi Benour : M. Mounir Houari.
- 18-Gouverneur de la Préfecture d'arrondissement d'Aïn Chock : Mme Bouchra Barradi.
- 19-Gouverneur de la Province de Youssoufia : M. Abdelmoumen Taleb.
- 20-Gouverneur de la Province d'El Hajeb : M. Omar Lamrini.
- 21-Gouverneur de la Province de Tata : M. Mohamed Bari.

22-Gouverneur chargé des affaires intérieures régionales à la Wilaya de Rabat-Salé-Kénitra : M. Youness El Khoulidi.

23-Gouverneur chargé des affaires intérieures régionales à la Wilaya de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : M. Oulaïd Lemsafar.

24-Gouverneur chargé des affaires intérieures régionales à la Wilaya de Marrakech-Safi : Mme Hanane Riahi.

25-Gouverneur, Directeur de la communication au ministère de l'Intérieur : M. Abdellah El Alaoui.

Et sur proposition du Chef du gouvernement, et à l'initiative du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a procédé à la nomination de nombre d'ambassadeurs de Sa Majesté auprès de plusieurs pays amis et partenaires.

Il s'agit de :

- 1-M. Youssef Imani : Ambassadeur auprès de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie.
 - 2-M. Mohamed Salah Babana Alaoui : Ambassadeur auprès de la République de Guinée-Bissau.
 - 3-M. Sidi Mohamed Biadillah : Ambassadeur auprès de la République du Mozambique.
 - 4-M. Khalid Afkir : Ambassadeur auprès de la République de Zambie.
 - 5-Mme Nezha Alaoui M'Hamdi, Ambassadeur auprès de la République du Rwanda.
 - 6-M. El Hassan Lasri, Ambassadeur auprès de la République d'Irak.
 - 7-M. Redouane Adghoghi, Ambassadeur auprès de la République de Pologne.
 - 8-Mme Nadia El Hnot, Ambassadeur auprès de la République des Philippines.
 - 9-Mme Meryem Najji, Ambassadeur auprès de la République Socialiste du Vietnam.
 - 10-M. Amine Chabi, Ambassadeur auprès de la République Islamique du Pakistan.
- Et sur proposition du Chef du gouvernement, et à l'initiative de la ministre de l'Économie et des Finances, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a bien voulu nommer :
- Mme Nezha Hayat au poste de Directrice Générale du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement.
- M. Said Jabrani au poste de Directeur Général de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise.

Et sur proposition du Chef du gouvernement, et à l'initiative du ministre de la Santé et de la Protection sociale, le Souverain a nommé M. Mohamed Aggouri Directeur Général du Groupement Sanitaire Territorial de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Cette nomination intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Groupements Sanitaires Territoriaux, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ayant été choisie comme région pilote, dans la perspective de généraliser ces groupements aux autres régions du Royaume.

Et sur proposition du Chef du gouvernement, et à l'initiative de la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a nommé M. Amine El Mezouaghi au poste de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital.

Nasser Bourita : *La première session de la Commission mixte de coopération Maroc-Burundi est une étape importante dans le processus de consolidation des relations bilatérales*



La première session de la Commission mixte de coopération Maroc-Burundi constitue une étape importante dans le processus de consolidation des relations bilatérales, a affirmé, lundi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Lors d'un point de presse tenu à l'issue de cette réunion coprésidée avec le ministre burundais des Affaires étrangères, Albert Shingiro, M. Bourita a souligné qu'il s'agit d'une étape significative dans le renforcement des liens entre les deux pays, notant la dynamique que connaissent ces relations, renforcée par les instruments institutionnels et juridiques signés aujourd'hui et qui offrent au secteur privé un cadre intégré en vue de renforcer le partenariat économique entre les deux pays.

Et d'ajouter que les relations entre le

Maroc et le Burundi ont connu ces dernières années une dynamique positive ayant abouti à l'ouverture d'une ambassade de la République du Burundi à Rabat en 2015. De même, le Burundi a été parmi les premiers pays à ouvrir un consulat général à Laâyoune, dans les provinces du sud du Maroc, en 2020, a-t-il rappelé, notant que le Maroc a ouvert une ambassade à Bujumbura en 2021.

Il a, à cet égard, précisé que les relations bilatérales s'orientent vers des perspectives prometteuses, en droite ligne avec la vision des deux chefs d'État, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence M. Évariste Ndayishimiye, mettant l'accent sur l'importance de l'implication des acteurs économiques ainsi que des départements ministériels dans le processus de renforcement desdites relations à différents niveaux.

Le ministre a expliqué que le Royaume met son expérience à la disposition de la République du Burundi à travers le partage de compétences et d'expertises, et œuvre à accompagner son gouvernement dans la réalisation de la "Vision Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060" et le renforcement du programme de bourses pour les étudiants burundais, qui devrait dépasser les 1.500, dans le but de préparer les cadres nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

De même, M. Bourita s'est félicité de la présidence burundaise de l'Union africaine l'année prochaine, mettant en avant la convergence des visions des deux pays concernant l'orientation que devrait adopter le continent pour relever les défis liés au développement et à la stabilité selon une perspective fondée sur les principes de crédibilité et du sérieux, au service du continent africain.

Le Burundi réaffirme son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc

Gitega salue la Vision Royale en faveur de l'Afrique

La République du Burundi a réaffirmé, lundi, son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc et à la souveraineté du Royaume sur son Sahara.

Cette position a été exprimée par le ministre burundais des Affaires étrangères, Albert Shingiro, dans un communiqué conjoint signé à l'occasion de la tenue à Rabat de la première session de la Commission Mixte de coopération Maroc-Burundi, coprésidée avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Dans ce communiqué conjoint, le chef de la diplomatie burundaise a salué la dynamique internationale impulsée, depuis des années, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de la marocanité du Sahara et en appui à l'initiative marocaine d'autonomie.

Il a aussi réitéré la position constante de la République du Burundi en faveur de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris la région du Sahara, réaffirmant le soutien de son pays au plan d'autonomie présenté par le Royaume, comme la seule solution crédible et réaliste pour la résolution de ce différend régional.

M. Shingiro a également salué les efforts des Nations Unies en tant que cadre exclusif pour parvenir à une solution réaliste, pratique et durable au différend autour du Sahara.

Par ailleurs, la République du Burundi a salué par la voix de son ministre des Affaires étrangères Albert Shingiro la Vision Royale en faveur de l'Afrique.

M. Shingiro a salué l'Initiative éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le cadre des États Africains de l'Atlantique visant à faire de cet espace un cadre géostratégique de coopération et de concertation pragmatique.

Le chef de la diplomatie burundaise a également loué l'opportunité offerte par l'Initiative Royale pour le Sahel, qui vise à faciliter l'accès des États du Sahel à l'Océan Atlantique en les reliant aux réseaux de transport et de communication de leur environnement régional.

Rémy Rioux : *L'AFD compte accompagner la dynamique de développement à Dakhla-Oued Eddahab*



L'Agence française de développement (AFD) compte accompagner la dynamique de développement que connaît la région de Dakhla-Oued Eddahab, à travers des partenariats structurants avec les acteurs locaux, a affirmé, lundi à Dakhla, le Directeur général de l'Agence, Rémy Rioux.

"L'AFD, au nom de l'État français, souhaite explorer les moyens de contribuer au développement de la région Dakhla-Oued Eddahab", a souligné M. Rioux, dans une déclaration à la presse, à l'issue de ses rencontres avec le wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab,

Ali Khalil, le président du Conseil régional, El Khattat Yanja, et le président du Conseil communal de Dakhla, Erragheb Hormatallah.

M. Rioux, qui conduit une importante délégation dans le cadre de sa visite de travail au Maroc, a affirmé que l'AFD œuvrera également à renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment en matière de planification du développement, soulignant l'importance de la coordination avec la région, les Services régionaux multiservices (SRM) et les Sociétés de développement local (SDL).

Il s'est dit, par ailleurs, impressionné par les atouts naturels et culturels de la

région, citant notamment l'océan atlantique, les paysages désertiques, les sites archéologiques, ainsi que la diversité du patrimoine de cette région.

Ces atouts, a-t-il dit, confèrent à la région un potentiel de développement exceptionnel, notamment dans les secteurs du tourisme, de la culture et de l'économie bleue.

Les rencontres tenues à Dakhla ont permis à la délégation française de s'informer de la dynamique de développement tout azimuts que connaît la région, ainsi que des programmes et projets réalisés dans l'objectif d'ériger cette région en hub stratégique.

*Un service public en état de mort clinique
Des familles sans réponse, une justice sans preuves*

Cherche médecins légistes désespérément



Aïcha El Gourji, députée du Groupe socialiste-Opposition ittihadie.



C'est un cri de vérité lancé du fond de l'hémicycle. Un cri glaçant, lucide, implacable, porté par la voix d'une parlementaire qui, en quelques minutes, a mis à nu l'un des visages les plus délaissés du service public marocain : la médecine légale. Aïcha El Gourji, députée du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, a récemment interpellé le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi sur ce secteur sinistré, en des termes que l'on n'entend que trop rarement dans les travées du Parlement. Et pour cause : elle a dit ce que beaucoup pensent tout bas — que l'on a, depuis des années, tourné le dos à cette discipline essentielle à la justice, à la santé publique et à la dignité humaine.

Les chiffres sont accablants : quatorze médecins légistes seulement pour une population de plus de 37 millions d'habitants. Cela signifie, très concrètement, que d'immenses pans du territoire national vivent dans une forme de désert médico-légal, où la science ne peut établir la vérité sur les causes d'un décès, ni accompagner dignement les familles dans ces moments de deuil et de doute. Ni, plus fondamentalement encore, garantir les droits des citoyens face à des situations de violence et de criminalité.

La députée ittihadie n'a pas mâché ses mots : certaines morgues marocaines sont, selon elle, «semblables à des souks hebdomadaires». Une formule tranchante, certes, mais qui décrit avec une précision crue la confusion, l'insalubrité et l'indignité qui règnent parfois dans ces lieux où se joue la dernière étape du parcours humain. Derrière cette image-choc, une réalité glaçante : la mort au Maroc est souvent abandonnée à elle-même. Les cadavres s'accu-

mulent, les familles attendent, les causes des décès restent floues et la justice, elle, piétine.

Face à cette interpellation, le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi a reconnu la faiblesse de l'infrastructure médico-légale du pays, admettant même que des rapports internationaux en matière de droits humains ont sévèrement épinglé le Maroc pour les carences de ce secteur. Un aveu rare dans une majorité plus encline au déni et à la langue de bois qu'à la transparence.

Mais la solution proposée par le ministre — former des médecins généralistes pour combler le déficit — a été vivement rejetée par la députée socialiste. Car en vérité, cette orientation révèle une méconnaissance structurelle du métier de médecin légiste, une discipline qui ne saurait se satisfaire d'une formation rapide ou superficielle. Il ne s'agit pas ici d'ajouter quelques heures de cours à un cursus généraliste, mais de bâtir un corps médical spécialisé, compétent, doté de moyens scienti-

fiques et juridiques à la hauteur des enjeux.

La promesse d'un décret, la relance d'un cursus universitaire par ailleurs boudé dans les facultés de médecine : autant de mesures qui relèvent pour l'instant du vœu pieux, d'autant plus qu'aucune planification claire ni calendrier précis n'a été avancé. Et pendant ce temps, le vide perdure.

Plus sévère encore, El Gourji a dénoncé l'absence de stratégie gouvernementale globale, évoquant pêle-mêle l'échec de l'exploitation des technologies d'intelligence artificielle, l'absence de développement adéquat des services d'hygiène et des morgues, ainsi que le blocage de certaines plateformes numériques, à l'instar de «Ikram Al Mayyit» («Hommage au défunt»), censée faciliter la coordination entre les différents intervenants du domaine funéraire.

Ce volet numérique, souvent ignoré dans le débat public, est pourtant essentiel. Dans un pays en pleine transition technologique, où les ambitions de digitalisation de l'administration sont affichées avec fierté, le blocage de plateformes dédiées à la gestion de la mort soulève des questions graves : pourquoi ces outils sont-ils freinés ? Par qui ? Et dans quel but ? La transparence, ici encore, est le grand absent du débat.

L'analyse de la députée ittihadie a le mérite de la clarté : la responsabilité du marasme actuel est partagée entre trois ministères — la Justice, la Santé et l'Enseignement supérieur. Cette trilogie, qui aurait dû constituer un socle de complémentarité et de coordination, se révèle être un triangle de paralysie. Sans vision commune, sans pilotage fort, et sans volonté politique affirmée, chaque département gère le dossier comme une patate chaude.

Le ministère de la Santé, en particulier, semble avoir déserté le champ de la médecine légale, qu'il considère trop technique, trop coûteux, ou trop «sensible». Quant au ministère de l'Enseignement, son silence sur la relance de filières spécialisées trahit un désintérêt manifeste. Il ne suffit pas d'ouvrir un cursus universitaire ici ou là : il faut former, encadrer, équiper, et surtout valoriser ce métier méconnu et pourtant fondamental dans la chaîne judiciaire.

Au-delà des joutes parlementaires et des statistiques déconcertantes, la question de la médecine légale touche à quelque chose de plus profond : la manière dont une société traite ses morts. C'est là un indicateur infallible du degré de civilisation d'une nation. Le respect dû aux corps, la rigueur dans l'établissement des causes du décès, la capacité à garantir aux familles des réponses fiables et à la justice des preuves incontestables — tout cela relève d'un impératif moral autant que d'un devoir de l'Etat.

Dans ce sens, la situation actuelle ne peut être tolérée plus longtemps. Le Maroc ne pourra aspirer à un Etat de droit véritable, à une justice crédible, à une gouvernance moderne, tant que la médecine légale restera l'enfant oublié du système sanitaire.

Le Royaume ne manque ni de ressources humaines, ni de volontés individuelles. Ce qui lui fait défaut, en matière de médecine légale comme ailleurs, c'est une volonté politique ferme, une vision stratégique claire et un engagement éthique durable. Aïcha El Gourji a tiré la sonnette d'alarme, il appartient désormais au gouvernement d'y répondre, de sortir de son inertie et d'assumer ses responsabilités. Mais pour cela, encore faut-il que la majorité écoute. Et surtout, qu'elle agisse.

Mehdi Ouassat



Le Groupe socialiste dénonce l'inaction du gouvernement en matière de médecine légale

69^{ème} anniversaire des FAR

Une institution résolument engagée sur la voie de la modernisation

Le Maroc célèbre ce mercredi avec fierté le 69^{ème} anniversaire de la création des Forces Armées Royales (FAR), une institution résolument engagée sur la voie de la modernisation et qui continue d'incarner, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'État-Major Général des FAR, les valeurs suprêmes de loyauté, de discipline et de dévouement.

Cet événement est l'occasion de mettre en lumière les avancées majeures accomplies par les FAR, depuis leur création en 1956 par feu SM le Roi Mohammed V, pour s'ériger en modèle d'efficacité opérationnelle, d'innovation stratégique et de rayonnement international.

En effet, les FAR sont engagées, depuis plusieurs années, dans un vaste programme de modernisation intégrant le renouvellement des équipements, le renforcement des infrastructures et l'amélioration des conditions sociales du personnel.

En 2025, les FAR ont franchi une étape majeure dans ce processus de modernisation, à travers notamment la livraison du premier lot d'hélicoptères d'attaque Apache AH-64, dont l'acquisition par le Royaume s'inscrit dans le cadre des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi visant à doter les FAR de capacités avancées ayant prouvé leur efficacité sur le terrain.

Ce développement illustre la stratégie de diversification des partenariats militaires prônée par le Maroc, avec une orientation affirmée vers la souveraineté industrielle en matière de défense. Pour ce faire, le Royaume œuvre à bâtir une industrie militaire nationale visant à renforcer sa résilience stratégique.

Sur le plan social, la Haute Sollicitude dont SM le Roi entoure la famille des FAR s'est tra-



duite par d'importantes avancées en matière de logement et d'infrastructures.

À fin 2024, quelque 15.700 logements locatifs de fonction ont été réalisés et 79.500 unités d'habitation ont été mises à disposition pour l'accession à la propriété, avec une aide directe de l'État ayant bénéficié à plus de 47.000 militaires et personnels de l'Administration de la défense nationale.

Par ailleurs, une opération nationale de cession gratuite de terrains a été lancée au profit des anciens militaires membres de la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens militaires et anciens combattants (OSAMAC).

L'Agence de logements et d'équipements

militaires (ALEM) prévoit également un programme d'investissement de 3,4 milliards de DH sur 2025-2027, dont 1,4 milliard de DH en 2025, pour construire 4.300 nouveaux logements, poursuivre la modernisation des infrastructures et lancer l'opération "Chouhada".

Le service militaire n'est pas en reste dans cette dynamique, puisqu'il continue de susciter un fort engouement chez les jeunes. Véritable école de civisme et d'employabilité, il permet à des milliers de jeunes Marocains de bénéficier d'une formation qualifiante favorisant leur insertion socio-professionnelle.

Sur la scène internationale, le Maroc ne cesse de réaffirmer son engagement pour la

paix en figurant parmi les premiers contributeurs mondiaux aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, avec une expertise reconnue en la matière. Dans la foulée, le Centre d'excellence pour les opérations de paix à Benslimane offre des formations dans plusieurs domaines.

La coopération militaire du Maroc sur le plan international s'illustre également à travers des exercices conjoints d'envergure comme l'African Lion, organisé avec les États-Unis et plusieurs pays amis. Cette initiative, qui est à sa 21^e édition, et tant d'autres, témoignent du rôle croissant du Royaume comme acteur de stabilité régional et partenaire stratégique de premier plan.

Sur le plan académique, l'annonce par Sa Majesté le Roi en 2023 de la création du Centre Royal des études et recherches de défense relevant du Collège Royal de l'enseignement militaire supérieur, marque une avancée significative, dans la mesure où cet établissement contribuera à la consécration de l'approche stratégique dans le traitement des problématiques et enjeux du système de défense et de sécurité, dans ses dimensions globales.

Les Forces Armées Royales se démarquent plus que jamais comme une institution ancrée dans son temps et parfaitement en phase avec les défis contemporains, tout en restant fidèle aux valeurs fondatrices qui ont forgé leur identité.

Entre performance opérationnelle, innovation technologique et patriotisme, les FAR continuent d'écrire des pages glorieuses de l'histoire militaire marocaine, au service de la grandeur du Royaume et de la sécurité de la Patrie.

7^{ème} Conférence de l'ACSA

Focus sur le rôle des nouvelles technologies dans la gestion pénitentiaire

Des panélistes réunis à l'occasion de la 7^e Conférence de l'Association des services correctionnels d'Afrique (ACSA) ont mis en avant, lundi à Tamesna, le rôle des nouvelles technologies dans la modernisation des services pénitentiaires et la gestion carcérale.

Lors d'un panel intitulé "Faire progresser la technologie dans la gestion des systèmes pénitentiaires en Afrique : un objectif essentiel", les participants ont été unanimes à souligner la nécessité de co-construire, avec les administrations locales, des technologies intelligentes, modulables et interopérables, capables de fluidifier les procédures judiciaires, d'alléger la surpopulation carcérale et de contrer la criminalité transnationale en préservant la dignité des personnes détenues.

À cette occasion, le directeur de l'action sociale et culturelle au profit des détenus à la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), Moulay Driss Agoulmam, a souligné que la Délégation s'emploie, à travers ses plans stratégiques, à mettre en place une approche prospective et intégrée visant à conférer une nouvelle dimension à la peine

privative de liberté.

M. Agoulmam a également mis en exergue le rôle de la technologie dans le domaine de la réinsertion des détenus, en citant divers programmes mis en œuvre en matière de gestion et de suivi des mesures privatives de liberté. De son côté, le chef de l'unité "Personnes privées de liberté" au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, Terry Hackett, a souligné que l'adoption de nouvelles technologies devrait s'accompagner d'un engagement soutenu pour la préservation de la dignité humaine.

M. Hackett a attiré l'attention sur la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires afin de garantir, entre autres, la maintenance et la formation du personnel, soulignant que la réussite d'une transition numérique dans les établissements pénitentiaires dépend étroitement de la capacité des pouvoirs publics à investir simultanément dans l'infrastructure et dans la formation.

La séance d'ouverture de la 7^e Conférence de l'ACSA s'est déroulée en présence de hauts responsables institutionnels, d'ambassadeurs et de représentants d'organisations internationales.

La sortie des détenus pour visiter leurs proches malades ou assister à l'enterrement de ceux décédés est "une compétence exclusive" de la DGAPR

La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) a affirmé, lundi, que la sortie des détenus pour rendre visite à leurs proches malades ou pour assister à l'enterrement de ceux décédés relève exclusivement de ses compétences.

Dans une mise au point en réponse aux allégations relayées dans une vidéo d'un ancien détenu diffusée sur les réseaux sociaux, dans laquelle il prétend que la DGAPR n'a aucun rapport avec la sortie du détenu N.Z. pour rendre visite à son père hospitalisé, et qu'il s'agit en effet d'une décision d'autres parties, la Délégation souligne que ces propos reflètent sa méconnaissance de la loi portant organisation de l'établissement pénitentiaire.

La sortie des détenus pour rendre visite à leurs proches malades ou pour assister à l'enterrement de ceux décédés relève uniquement des compétences de la Délégation, conformément à l'article 218 de la loi 10.23 portant organisation et gestion des établissements pénitentiaires, avec l'accord nécessaire des autorités judiciaires compétentes quand il s'agit d'une personne en détention provisoire, ajoute la DGAPR.

Les autorisations de sortie exceptionnelles s'inscrivent dans le cadre du traitement humain des pensionnaires des établissements pénitentiaires et de la

préservation de leurs liens familiaux et sociaux, précise la même source, rappelant qu'en 2023 à titre d'exemple, huit détenus ont bénéficié d'autorisations de visite de leurs proches malades, que ce soit à domicile, ou dans des hôpitaux ou cliniques, outre vingt détenus ayant bénéficié d'autorisations pour assister à l'enterrement de leurs proches décédés.

En 2024, poursuit la Délégation, trois détenus ont bénéficié d'autorisation de sortie pour rendre visite à leurs proches malades, et 13 ont bénéficié d'autorisation pour assister à l'enterrement de leurs proches décédés.

S'agissant du détenu N.Z, objet de la vidéo, la Délégation précise qu'il a bénéficié par le passé de deux autorisations exceptionnelles de sortie de prison, la première en date du 30 juin 2021 pour rendre visite à son père hospitalisé dans une clinique à Tanger, et la deuxième remontant au 14 janvier 2024, lorsqu'il a été transféré à Al Hoceima pour rendre visite à sa grand-mère hospitalisée dans une clinique de la ville.

Ainsi, la DGAPR affirme que l'ensemble des pensionnaires des établissements pénitentiaires peuvent bénéficier d'autorisations exceptionnelles de sortie, y compris ceux détenus dans le cadre d'affaires spéciales, et dont une grande partie a bénéficié d'autorisations similaires.

Transféré de Dakhla dans un état critique

Un nouveau-né sauvé par une intervention chirurgicale spécialisée

Une équipe médicale du Centre hospitalier universitaire (CHU) Mohammed VI de Marrakech a réussi à réaliser avec succès une intervention chirurgicale spécialisée sur un nouveau-né, transféré dans un état de santé critique depuis l'hôpital régional Hassan II de la ville de Dakhla.

Ce nourrisson a été évacué, sous la supervision d'un staff médical et infirmier spécialisé, à bord d'un avion médicalisé mis à la disposition de tous les citoyens résidant dans des zones éloignées des établissements de santé spécialisés, afin d'assurer une prise en charge rapide et sécurisée des cas d'urgence critiques.

Dans une déclaration à la MAP, le professeur Mohamed Chehbouni, spécialiste en chirurgie cervico-faciale au CHU Mohammed VI, a expliqué que le nouveau-né souffrait d'une masse volumineuse au niveau du cou latéral, nécessitant une intervention médicale urgente dès son arrivée à la cité Ocre.

L'intervention chirurgicale, qui a duré environ six heures, a permis de retirer avec succès la tumeur bénigne sans endommager les tissus environnants, a-t-il précisé, relevant que l'état de santé du nourrisson est désormais stable et qu'il fait l'objet d'un suivi constant de l'équipe médicale.

De son côté, Pr. Maoulainine Fadl Mrabih Rabou, chef du service de réanimation néonatale et prématurés au CHU Mohammed VI de Marrakech, a souligné que l'éva-

cuation aérienne du nourrisson a été effectuée en étroite collaboration avec les services du ministère de la Santé et de la Protection sociale, à bord d'un avion médical équipé de matériel de soins intensifs adaptés aux nouveau-nés.

"L'accueil et la prise en charge du nouveau-né se sont déroulés dans d'excellentes conditions médicales, d'autant plus que les différentes équipes du CHU, notamment celles de réanimation néonatale, de chirurgie pédiatrique, d'otorhinolaryngologie (ORL), ainsi que d'anesthésie et réanimation ont mobilisé toutes les ressources nécessaires pour garantir la sécurité du nourrisson et stabiliser son état de santé dès son arrivée au CHU Mohammed VI de Marrakech", a-t-il insisté.

Dans une déclaration similaire, le père du nourrisson, El Houcine A., a exprimé sa gratitude envers les équipes médicales de Dakhla et de Marrakech qui ont contribué à la réussite de cette prouesse médicale, affirmant que grâce à cette intervention spécialisée, "notre enfant respire et dort aujourd'hui paisiblement". Selon le CHU Mohammed VI de Marrakech, "cette opération réussie incarne la vision Royale visant à renforcer le droit à la santé et à rapprocher les services médicaux de tous les citoyens, notamment dans les régions éloignées, tout en consacrant leur confiance dans l'efficacité du système national de santé et sa capacité de réponse rapide et efficace".

Des experts discutent des défis et avancées en cybersécurité et IA

Les défis et avancées en cybersécurité et intelligence artificielle (IA) ont été au centre de la 4^e édition du Sommet international sur l'IA et la cybersécurité (AiSec International Summit 2025), dont les travaux se sont ouverts, lundi à Marrakech, avec la participation d'experts internationaux, de chercheurs et d'étudiants.

Initié par le club GCDSTE de l'Ecole nationale des sciences appliquées (ENSA) de Marrakech, relevant de l'Université Cadi Ayyad (UCA), cet événement international, qui se poursuit jusqu'au 14 mai, vise à mettre en lumière les dernières innovations et avancées dans ce domaine en pleine expansion, à travers un programme riche et varié.

S'exprimant à cette occasion, Anas Aboukalam, directeur du Laboratoire de recherche sur les technologies innovantes et durables à l'UCA, a souligné que cette rencontre scientifique vise à créer une véritable plateforme d'échange pour les experts internationaux, l'objectif étant de permettre aux étudiants de l'UCA de bénéficier de l'expertise de ces spécialistes.

Accompagner les étudiants et leur offrir la possibilité de rencontrer des experts de renom est l'un des objectifs clés de cette initiative, a-t-il fait remarquer, notant que des stands d'innovation seront installés pour mettre en avant des projets encourageant la créativité dans les domaines de la cybersécurité et de l'IA.

Dans une déclaration à la MAP, Othmane Toumi, lauréat de la filière Cyberdéfense et Système de télécommunication embarquée à l'ENSA de Marrakech, a indiqué que ce sommet international se veut une opportunité d'aborder les sujets d'actualité en lien avec la cybersécurité, au Maroc comme à l'étranger, insistant sur l'importance de maîtriser les évolutions scientifiques et technologiques dans ce domaine crucial.

Il a également mis en relief la pertinence des enjeux géostratégiques et des intérêts économiques qui gravitent autour de la cybersécurité, relevant que ces aspects renforcent la nécessité d'une veille constante et d'une expertise nationale renforcée.

Cet événement coïncide avec un congrès scientifique permettant à plusieurs doctorants de présenter leurs travaux de recherche dans le domaine de la cybersécurité et l'IA, et sera également rythmé par une panoplie de workshops axés sur les enjeux stratégiques, les défis et les menaces de l'IA.

Le sommet propose également des tables rondes spécialisées pour explorer en profondeur les enjeux actuels, des présentations de solutions et projets innovants, ainsi qu'une conférence scientifique dédiée aux dernières avancées en recherche et développement.

Une compétition "Capture the flag" (CTF) de niveau international viendra également enrichir cette édition, offrant un cadre dynamique pour tester et renforcer les compétences techniques des participants.

Rabat abrite la 1^{ère} édition du Symposium philatélique euroméditerranéen

La première édition du Symposium philatélique euroméditerranéen s'est tenue, lundi à Rabat, à l'initiative de Barid Al-Maghrib et sous l'égide de l'Union postale pour la Méditerranée (PUMed), avec pour thème "Innovation et collaboration : réinventer la philatélie en Méditerranée".

Cette rencontre ambitieuse de repositionner la philatélie comme un vecteur de dialogue interculturel, de créativité et de transformation numérique, avec des débats sur des thématiques telles que la blockchain, les crypto-timbres, les NFTs, l'intelligence artificielle et les contenus immersifs.

Dans une déclaration à la presse, la directrice service public, régulation et relations institutionnelles à Barid Al-Maghrib, Ikram Taibi, a indiqué que ce Symposium constitue une plateforme incontournable réunissant des experts de 22 pays pour échanger sur l'avenir de la philatélie en Méditerranée.

A cet effet, elle a mis en lumière des enjeux clés pour l'avenir de ce do-

main, notamment la transformation numérique des services postaux et la nécessité de réinventer l'offre philatélique pour susciter l'engouement du public.

Par ailleurs, Mme Taibi a annoncé qu'un timbre-poste commémoratif dédié au zellige marocain authentique sera dévoilé à cette occasion, relevant qu'il s'agit d'une œuvre collaborative entre artisans, incarnant les valeurs d'innovation et de coopération portées par l'événement.

De son côté, la présidente du conseil d'administration de PUMed, Nermine Hassan, a souligné l'importance de ces échanges pour renforcer la coopération interrégionale en la matière, précisant que cette manifestation représente une occasion unique pour valoriser les initiatives locales et promouvoir la démocratie participative. Mme Hassan est également revenue sur le rôle des entreprises culturelles, qualifiées "d'ambassadrices de l'histoire et de la culture", mettant en exergue leur contribution essentielle à

la promotion du patrimoine et de l'innovation.

En marge du Symposium, un protocole d'accord a été signé entre Barid Al-Maghrib et PTT Turkish Post, renforçant leur partenariat de 2018 et visant à approfondir leur collaboration.

Les réunions statutaires de PUMed constituent, quant à elles une occasion de faire le point sur les initiatives en cours et de consolider les perspectives de coopération postale dans la région méditerranéenne.

Tenu en marge de la 58^e réunion du Conseil d'administration et de la 20^e Assemblée générale de PUMed, cet événement, organisé par Barid Al-Maghrib en tant que membre du Conseil d'administration et président du Groupe philatélique de l'Union pour le cycle 2023-2025, a réuni des experts venus de divers horizons – administrations postales, secteur numérique et imprimeurs – pour un échange constructif sur les enjeux d'innovation et de coopération dans le domaine philatélique.



Entrepreneuriat au potentiel mondial et rôle de l'Etat

BYD en Chine. Quelles leçons ?

HORIZONS

Schumpeter ne parle pas de l'entrepreneur comme d'un simple rouage administratif, mais comme d'un séisme tranquille. Un être qui fracture l'ordre établi non par révolte, mais par vision. Là où d'autres gèrent, lui invente. Il tisse des combinaisons nouvelles dans le tissu économique, mêlant matière et audace, intuition et rupture.

Chaque innovation qu'il libère ne vient pas flatter le confort des certitudes, elle dérange, elle bouscule, elle détruit — pour mieux créer. C'est le souffle de ce qu'il nomme : la destruction créatrice. L'entrepreneuriat n'est donc pas une quête de rente, mais un désordre fertile. Un dérangement nécessaire. Car l'entrepreneur véritable — celui qui mérite ce nom — ne cherche pas le profit comme fin, mais comme preuve de passage. Ce qu'il poursuit, c'est la conquête, le dépassement, la trace. Ils sont rares, ces défricheurs d'avenir. Tous ceux qui dirigent une entreprise ne sont pas entrepreneurs. Beaucoup perpétuent, d'autres copient. Mais l'entrepreneur schumpétérien renverse, réinvente. Il risque. Il est l'exception qui donne au capitalisme sa respiration profonde.

Entrepreneuriat et opportunité historique : BYD

Il était une fois, à Shenzhen, un jeune ingénieur nommé Wang Chuanfu, qui ne portait pas les habits d'un conquérant, mais le regard de ceux qui voient ce que les autres ignorent encore. En 1995, il ne rêve pas de voitures. Il fabrique des batteries, à la main, avec rigueur et intuition. Là où les géants misent sur les machines, lui parie sur l'intelligence humaine et la souplesse de l'improvisation industrielle. Mais Wang ne construit pas pour aujourd'hui. Il prépare un autre siècle, un monde où l'énergie serait propre, silencieuse, et intégrée dans chaque roue. En 2003, il rachète un petit constructeur automobile moribond. Les experts rient. Lui, il redéfinit. Il ne veut pas faire de voitures thermiques meilleures : il veut inventer autre chose. Une batterie sur roues. Un système autonome.

Puis vient 2008 : Warren Buffett investit. Le signal est donné. Mais BYD ne cherche pas les projecteurs. Elle tisse son empire électrique, de bus silencieux en panneaux solaires, de logiciels embarqués en batteries maison. Tout est pensé, maîtrisé, intégré. Et en 2023, le renversement s'opère : BYD dépasse Tesla. Non par bruit, mais par solidité. Elle ne vend pas des voitures — elle vend un modèle énergétique, une vision, une autonomie stratégique. BYD n'a pas seulement "built your dreams". Elle a fabriqué une souveraineté, pièce par pièce.



L'entrepreneuriat et le rôle de l'Etat : La Chine

Il n'y a pas d'Empire sans architecte invisible. Et dans l'histoire de BYD, il y a un homme — Wang Chuanfu — et une ombre bienveillante, l'Etat chinois, qui n'a pas créé l'entreprise, mais qui l'a accompagnée comme on prépare une terre fertile. Car BYD n'est pas née dans les bras d'un ministère ou dans les tours glacées de la finance d'Etat. Elle est née d'un homme seul, dans un atelier de Shenzhen, avec pour seul capital une intuition : le XXI^e siècle appartiendra à l'énergie propre. Et l'Etat, là, a observé. Il n'a pas subventionné, il a laissé faire. Il a fait ce que peu de gouvernements savent faire : ne pas étouffer la graine au moment où elle tente de percer. Puis, alors que le monde doutait de la voiture électrique, la Chine a vu dans cette technologie plus qu'une opportunité. Elle y a vu une souveraineté à conquérir. Elle n'a pas cherché à rattraper l'Occident, elle a choisi de changer les règles du jeu. Et dans ce grand virage, BYD est devenue le cheval de tête. Les subventions n'étaient pas des faveurs. Elles étaient des leviers de destin. Des bus électriques déployés par milliers, non pour faire joli, mais pour incarner une volonté nationale. Les appels d'offres, les terrains offerts, les réductions fiscales — tout cela n'était pas clientélisme. C'était stratégie d'empire. A Shenzhen, la ville devient un laboratoire à ciel ouvert. BYD y teste ce que d'autres promettent. L'Etat ne regarde pas. Il accompagne. Il

ne contrôle pas. Il oriente. Et quand BYD veut franchir les frontières, ce n'est plus une entreprise qui voyage — c'est la Chine qui parle par elle. A Rabat, à Santiago, à Los Angeles, on ne signe pas seulement avec un constructeur : on signe avec une vision industrielle portée par un Etat lucide. Mais le rôle le plus fin, le plus profond, est ailleurs : dans le silence des stratégies énergétiques. Tandis que d'autres se battent pour du pétrole, la Chine sécurise le lithium, le cobalt, les batteries solides. Elle ne fait pas la guerre. Elle dessine les routes. Et BYD en est l'avant-poste roulant. Dans le miroir de BYD, c'est un Etat qui ne s'impose pas, mais s'incarne. Qui ne domine pas, mais propulse. Et qui rappelle que dans l'histoire économique, le plus puissant n'est pas celui qui finance... mais celui qui oriente les sens.

Pendant que BYD avançait, guidée non par les marchés mais par une boussole géopolitique, l'Occident, lui, regardait ailleurs. Il croyait encore que l'innovation se décrète dans les labs, que l'avenir se conquiert à coups de pitches, de licornes, et de levées de fonds. Mais en Chine, on ne cherche pas l'innovation brillante. On cherche l'endurance silencieuse. L'Etat ne distribue pas des prix, il trace des trajectoires. Il ne subventionne pas l'idée la plus séduisante, il nourrit celle qui rend le pays autonome. Là où l'Occident délègue le progrès aux startups, la Chine intègre le progrès dans une stratégie nationale. Là où les Etats-Unis attendent de voir qui

sera le prochain Tesla, la Chine fabrique son Tesla, mais sans la bourse, sans le spectacle. Avec de l'acier, de la rigueur, et des plans quinquennaux.

Et pendant que Bruxelles débat sur le libre-échange, Pékin structure des filières. Pendant que Paris rêve d'incubateurs, la Chine forge des usines. Et quand l'Europe parle d'écologie, BYD produit des bus électriques par milliers, non pas pour l'image, mais pour changer les flux réels. Ce contraste n'est pas seulement industriel. Il est civilisationnel. L'Occident a misé sur la disruption. La Chine, sur la durabilité. L'un sur le court terme des marchés. L'autre sur le temps long de la souveraineté. BYD, ce n'est pas qu'une marque. C'est le symbole d'un basculement du centre de gravité industriel mondial. Et l'Etat chinois, en arrière-plan, ne l'a jamais brandie comme un trophée. Il l'a modelée comme un levier.

Quelles leçons pour des pays comme le Maroc ?

Des pays comme le Maroc, à la croisée des chemins entre industrialisation ambitieuse et pressions sociales locales, peuvent tirer de précieuses leçons de l'expérience entrepreneuriale de la Chine — et en particulier de l'histoire de BYD. Dans l'histoire de BYD, il ne s'agit pas seulement de voitures électriques, mais d'une stratégie silencieuse. Une entreprise née non pas d'un coup d'éclat, mais d'un temps long, cultivé par un Etat qui n'a pas cherché à briller, mais à bâtir.

Le Maroc regarde souvent l'entrepreneuriat à travers le prisme de l'événementiel : concours, incubateurs, trophées. Mais ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des étoiles filantes — ce sont des architectes enracinés. Des projets qui tiennent parce qu'ils répondent à une vision d'ensemble, à une filière, à un besoin de souveraineté.

Comme la Chine avec BYD, le Maroc a besoin d'un Etat stratège, qui ne distribue pas simplement des aides, mais oriente les sens. Un Etat qui connecte la formation, la recherche, l'industrie et l'ambition entrepreneuriale. Il ne s'agit plus de chercher à séduire les investisseurs, mais de rendre le territoire fertile. De ne pas se contenter d'applaudir les réussites visibles, mais de repérer celles qui germent dans le silence.



Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net



Programme prévisionnel triennal

Maître d'ouvrage : Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Préfecture d'arrondissement Hay Hassani

Année budgétaire : 2025
Le programme prévisionnel des marchés que la DMSPS HAY HASSANI envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après :

a) Prestations de fournitures

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Date de publication	Observation
1	ACQUISITION DE MATÉRIELS MÉDICOTECHNIQUES POUR LE CENTRE DE RÉFÉRENCE DE LA SANTÉ REPRODUCTIVE ET LA DÉTECTION PRÉCOCE DU CANCER DU SEIN ET DU COL DE L'UTÉRUS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI (EN DEUX LOTS)	DMSPS HH	1 096 800,00	APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL	Mars 2025	
2	ACQUISITION ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS MÉDICOTECHNIQUES, MOBILIER HOSPITALIERS, LITTERIE ET COUCHAGE, ET INSTRUMENTATIONS DESTINÉS AU CHP AL HASSANI.	DMSPS HH	49 555,00	APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL	Mai 2025	
3	ACQUISITION ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE L'ATELIER BIOMÉDICAL DESTINÉS AU CHP AL HASSANI (LOT UNIQUE).	DMSPS HH	176 480,00	APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ	Mai 2025	
4	ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES CENTRES DE SANTÉ ET LES LOCAUX ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH	150 000,00	APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ	Mai 2025	
5	ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AU CHP AL HASSANI RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI. - Lot 1 : ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU - Lot 2 : ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	DMSPS HH	1 613 133,00	APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL	Mai 2025	
6	ACQUISITION DE MATÉRIEL DE CUISINE, DE BUANDERIE, ET DE LA MORGUE DESTINÉ AU CHP AL HASSANI RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH	3 400,00	APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL	Avril 2025	
7	ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES CENTRES DE SANTÉ ET LES LOCAUX ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH	78 780,00	APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ	JUN 2025	
8	ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ACCESSOIRES MÉDICOTECHNIQUES POUR LES CENTRES DE SANTÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH	210 000,00	APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL	JUN 2025	
9	ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU DESTINÉ AU CENTRE D'OBSTÉTRIQUE RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.			APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL	JUN 2025	
10	ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AU CENTRE D'OBSTÉTRIQUE RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.			APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL	Juillet 2025	
11	ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ACCESSOIRES MÉDICOTECHNIQUES DESTINÉ AU CENTRE D'OBSTÉTRIQUE RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.			APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL	Juillet 2025	
12	L'acquisition, l'installation des équipements de cuisine, buanderie, morgue et chambres froides relevant au centre hospitalier (CHP) AL HASSANI de Casablanca en LOT UNIQUE	DMSPS HH	4341940	APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL	MAI 2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	ACQUISITION ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS MÉDICOTECHNIQUES POUR LES CENTRES DE SANTÉ (S20), (P113) RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH
2	ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU DESTINÉ AUX CENTRES DE SANTÉ (S20), (P113) RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH
3	ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES CENTRES DE SANTÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH
4	ACQUISITION ET INSTALLATION DE MOBILIER MÉDICO-HOSPITALIERS POUR LES CENTRES DE SANTÉ (S20), (P113) RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH
5	ACQUISITION ET INSTALLATION DE MOBILIER MÉDICO-HOSPITALIERS POUR LE CHP HAY HASSANI RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	ACQUISITION D'ÉCHOGRAFIE POUR LES CENTRES DE SANTÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION HAY HASSANI.	DMSPS HH
2	ACQUISITION D'UN FAUTEL DÉNEFAIRE POUR L'UNITÉ BUCCODONTAIRE RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH

b) Prestations de services :

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Période	Observation
1	LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE, Y COMPRIS TOUTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES, ET LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS TECHNIQUES INSTALLÉES AUX FORMATIONS SANITAIRES AU NIVEAU DES CENTRES DE SANTÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI EN DEUX LOTS: -LOT N° 1 : MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DU GROUPE ÉLECTROGENE DE LA PHARMACIE PREFECTORALE LISSASFAZ. -LOT N° 2 : MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE D'ASCENSEUR DU CS AL WAHHA.	DMSPS HH	Lot n° 1 : 1000,00 DH Lot n° 2 : 2000,00 DH	APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL	MAI 2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution

c) Prestations de travaux :

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Période	Observation
1	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE SANTÉ AL AZHARI RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.				Mai 2025	
2	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA DÉLÉGATION RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.				Juin 2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES CENTRES DE SANTÉ SID EL AZHARI, BEAD AL OULFA, AZHARI RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI.	DMSPS HH

N° 252/PC

STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL
 ☒ Cité Sadri, groupe 4,
 Rue 10, N° 60-1er Étage,
 Casablanca ☎(0522) 70.80.46
 / (0522) 71.82.99 MARCAN
 IMPORT-EXPORT

Constitution
 - Aux termes d'un acte sous seing privé en date de l'enregistré le 07/05/2025 il a été établis les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont : - Dénomination : Société « MARCAN IMPORT-EXPORT » S.A.R.L
 - Objet: Marchand Effectuant Import-Export
 - La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales dans toutes sociétés constituer, sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
 - Distributeur de produits alimentaires et agro-alimentaires.
 - Vente en ligne de produits alimentaires et agro-alimentaires.
 - Prestation de tous services.
 - Siège Social : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT N° 4, CASABLANCA
 - Durée : 99 ans.
 Capital Social : 100.000,00 DH

divisé en 1.000 parts de 100 DH chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :
 - Mr LACROIX SHAINE : 500 Parts
 - Mr GRAOUI ABDELGHANI : 300 Parts
 - Mr BLALI HASSAN : 200 Parts
 - Gérance : La société administrée et gérée par les co-gérants (une Gérance Séparée), une seule et unique signature qui est celle de Mr LACROIX SHAINE Ou de Mr GRAOUI ABDELGHANI Ou de Mr BLALI HASSAN est jugée utile et unique.
 - Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.- L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
 - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffé du Tribunal de Commerce de Casablanca le 09/05/2025 Sous N° 971064 Immatriculé au RC sous N° 676.127. 13/07/2009
 N° 3114/PA

DENOMINATION : ZH PROMOTION BROTHERS SARL. Objet social : Promotion immobilière,
 Siège Social : Groupe Attakaddoum, Gh2-17, Étg 2, Sidi Bernoussi - Casablanca.
 Durée : 99 ans.
 Capital Social : 100.000,00 Dirhams est divisé en 1.000 parts sociales de (100) Cent Dirhams chacune, numérotées de 1 à 1.000, intégralement libérées et réparties comme suit :
 Mme. ZEGHAU YAMINA : 800 Parts sociales numéroté de 1 à 800
 M. ZERIOUH ZINEB : 200 Parts sociales numéroté de 801 à 1000
 ANNEE SOCIALE : Commence le jour de l'Immatriculation de la société au RC et se terminera le 31 décembre.
 GERANCE : Mme. ZERIOUH ZINEB, CIN N° : BE879851 et M. ESSABAB MAJID, CIN N° : BK307277, cogérants pour une durée illimitée.
 BENEFICE : Le solde après prélèvement légal et statutaire sera attribué aux associés.
 Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12/05/2025, sous le N° : 22553, R.C N° : 676101.
 N° 3115/PA

ZH PROMOTION BROTHERS SARL CONSTITUTION
 Suivant acte sous seing privé du 02/05/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL.

Economie

Productivité agricole

L'INRA et Syngenta

présentent les résultats des essais menés dans le cadre de leur partenariat 2021-2024

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et Syngenta, groupe spécialisé dans la protection des cultures, des semences et leur traitement, ont dévoilé lundi les résultats des essais réalisés dans le cadre de leur partenariat 2021-2024 axé sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies. Ce partenariat a permis de tester différentes solutions pour l'amélioration de la productivité du blé et de la féverole avec pour objectif ultime de contribuer à améliorer la productivité agricole dans le cadre du développement d'une agriculture durable au Maroc, indique les deux parties dans un communiqué conjoint.

Ainsi, les résultats de ces essais préliminaires ont permis de noter les potentialités de certaines formules dans la protection des cultures lors des toutes premières phases de développement avec une potentialité d'amélioration du rendement, fait savoir la même source.

Dans le détail, cette alliance repose sur l'adoption d'une approche méthodologique basée sur des expérimentations sur le terrain, incluant plusieurs campagnes agricoles sur trois sites pilotes, dont Saï, Zaïr et Chaouia, et l'évaluation comparative de différentes technologies de protection des semences, rapporte la MAP.

Entré en vigueur en septembre 2021, ce partenariat porte sur un programme d'amélioration de la protection des semences s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie "Génération Green 2020 - 2030" du Maroc, visant à augmenter la production de 50% d'ici 2030, à renforcer la souveraineté alimentaire et à réduire la dépendance du pays aux importations de céréales, rappelle-t-on.

Conclu dans un contexte de grands défis pour l'agriculture marocaine, cette coopération entre Syngenta et l'INRA démontre qu'une collaboration étroite entre le secteur privé et la recherche publique peut produire des résultats concrets et durables au service de l'agriculture. Grâce à l'innovation, la recherche scientifique et l'adaptation locale des technologies, les deux partenaires participent activement à la transition de l'agriculture marocaine vers une production plus résiliente, plus rentable et plus durable. Par ailleurs, les deux parties font savoir qu'un autre partenariat ciblant les solutions biologiques est en phase finale et sera clôturé d'ici fin 2025. En poursuivant cette collaboration, Syngenta et l'INRA espèrent non seulement renforcer la compétitivité de l'agriculture marocaine, mais aussi soutenir la transformation du secteur pour qu'il devienne plus autonome, plus durable et mieux intégré dans les dynamiques globales de sécurité alimentaire, conclut le communiqué.

Le déficit budgétaire s'accroît à fin avril 2025



Le déficit budgétaire s'est aggravé à fin avril 2025. Selon les chiffres publiés par la Trésorerie Générale du Royaume (TGR), il s'est établi à 11,7 MMDH durant le mois dernier contre un déficit budgétaire de 1,2 MMDH un an auparavant.

«Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 11,7 MMDH à fin avril 2025 contre un déficit budgétaire de 1,2 MMDH un an auparavant», a indiqué la Trésorerie générale dans son récent Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP).

Ce déficit tient compte d'un solde positif de 16,2 MMDH dérogé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 1,2 MMDH à fin avril 2024 compte tenu d'un solde positif de 14,3 MMDH dérogé par les CST et les SEGMA, a-t-elle expliqué.

Dans le détail, les recettes ordinaires brutes ont augmenté de 19% (soit +23 MMDH) pour s'établir à 144,1 MMDH à fin avril 2025 contre 121,1 MMDH à fin avril 2024.

Cette évolution résulte de «l'augmentation des impôts directs de 35,5%, des droits de douane de 2,2%, des impôts indirects de 12,1%, des droits

d'enregistrement et de timbre de 5,4% et par la baisse des recettes non fiscales de 2,5%», a indiqué la TGR dans son bulletin.

D'après le document, les recettes fiscales brutes ont affiché une hausse de 22,3% (+23,4 MMDH), atteignant 128,7 MMDH contre 105,3 MMDH à fin avril 2024, suite à l'évolution des recettes fiscales résultant de la hausse des recettes douanières de 10,2% et de la fiscalité domestique de 27,4%.

Il est important de noter que les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) se sont élevées à 30.840 MDH à fin avril 2025 contre 27.961 MDH un an auparavant. Elles ont ainsi augmenté de 10,3% (+2.879 MDH) par rapport à leur niveau à fin avril 2024, « compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 23 MDH à fin avril 2025 contre 40 MDH un an auparavant ».

Quant aux recettes douanières brutes, elles ont atteint 30.862 MDH à fin avril 2025 contre 28.001 MDH un an auparavant, ce qui correspond à une hausse de 10,2% (+2.861 MDH) par rapport à leur niveau à fin avril 2024.

Dans son bulletin, la Trésorerie générale fait état également de la hausse de 23,4% (+16,2 MMDH) des recettes nettes réalisées au titre de la fis-

calité domestique. Précisons que celles-ci «se sont établies à 85,8 MMDH à fin avril 2025 contre 69,5 MMDH à fin avril 2024, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 7.514 MDH à fin avril 2025 contre 3.703 MDH un an auparavant», comme l'a expliqué la TGR.

Quant aux recettes brutes de la fiscalité domestique, il ressort dudit document qu'elles ont atteint 93,3 MMDH à fin avril 2025 contre 73,2 MMDH à fin avril 2024, correspondant à une augmentation de 27,4% équivalant à +20,1 MMDH.

En hausse de 28,5%, l'évolution des dépenses ordinaires au titre de la compensation qui étaient de 4 MMDH un an auparavant.

Il est à noter que le solde ordinaire enregistré au cours de la même période a été «positif de 9,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 16,5 MMDH un an auparavant», selon la Trésorerie générale du Royaume.

Des chiffres recueillis, il ressort que les dépenses émises au titre du budget général ont progressé de 24,7% par rapport à leur niveau à fin avril 2024, s'élevant à 195,5 MMDH à fin avril 2025. Cette évolution résulte de «l'augmentation de 30,3% des dépenses de fonctionnement, de 17,6% des dépenses d'investissement et de 16,2% des charges de la dette budgétisée».

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 86,1 MMDH, a fait également savoir la TGR précisant qu'elles tiennent compte des versements reçus des communes d'investissement du budget général pour 16,5 MMDH contre 14,5 MMDH à fin avril 2024.

A noter que «les dépenses émises ont été de 70,7 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,4 MMDH» et que le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 15,4 MMDH.

Quant aux recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome, elles ont été de 1,095 MMDH contre 811 MDH à fin avril 2024, en hausse de 35%, alors que les dépenses de 219 MDH contre 274 MDH à fin avril 2024, ont été en diminution de 20,1%.

Alain Bouithy

Miklós Tromler : Les entreprises hongroises manifestent un intérêt grandissant pour investir à Dakhla-Oued Eddahab

Des entreprises hongroises manifestent un intérêt grandissant pour investir dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, a affirmé, lundi à Dakhla, l'ambassadeur de Hongrie au Maroc, Miklós Tromler.

S'exprimant à l'occasion d'une visite dans la région, M. Tromler a fait savoir, dans une déclaration à la presse, que "certaines entreprises hongroises souhaitent s'implanter dans cette magnifique région, riche en potentiel et en projets structurants", saluant l'ouverture et la réactivité des autorités locales qui favorisent des partenariats concrets avec les opérateurs économiques marocains.

Le diplomate hongrois, accompagné de son conseiller économique et commercial, a mis en avant la dynamique de développement que connaît cette région et les opportunités qu'elle offre dans plusieurs secteurs stratégiques, en particulier le tourisme, l'agriculture, la pêche et les énergies renouvelables, rapporte la MAP.

M. Tromler a également fait part de la volonté de son pays de renforcer la coopération économique avec le Royaume, soulignant que le Maroc est devenu, depuis 2023, le premier partenaire commercial de la Hongrie en Afrique.

"Ce partenariat stratégique, fondé sur le respect mu-

tuel, ouvre la voie à de nouvelles perspectives de collaboration", a-t-il ajouté.

Au programme de ce déplacement figurent des visites de terrain afin de s'informer sur les projets structurants de la région, notamment le chantier du port de Dakhla Atlantique et la station de dessalement d'eau de mer.

Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une série d'échanges visant à identifier des projets d'investissement communs et à consolider la présence des entreprises hongroises dans les régions à fort potentiel économique du Royaume.

Participation marocaine au Sommet d'investissement SelectUSA

Un reflet de la vitalité du partenariat économique entre Rabat et Washington

Une délégation marocaine représentant le secteur privé participe, dans l'Etat américain du Maryland, au sommet d'investissement SelectUSA, reflétant la vitalité du partenariat économique liant le Maroc et les Etats-Unis.

Intervenant lundi à l'occasion d'une rencontre organisée en l'honneur de la délégation marocaine, dans le cadre de la cinquième participation du Royaume à cet événement d'envergure, l'ambassadeur du Maroc aux Etats-Unis, Youssef Amrani, a souligné que "le partenariat économique entre Rabat et Washington atteint des degrés de maturité significative, fruit d'une convergence stratégique portée par une vision commune et ambitieuse".

Tissé au fil du temps par une confiance mutuelle constante, un dialogue structuré et des perspectives économiques prometteuses, "ce partenariat reflète l'exemplarité d'une relation bilatérale fondée sur des engagements communs et convergents, tout comme sur une volonté partagée de bâtir ensemble une prospérité durable et inclusive", a dit M. Amrani.

La rencontre a été marquée par la présence de plusieurs personnalités, dont la consulé générale des Etats-Unis à Casablanca, Marisa Scott, et le sous-secrétaire adjoint au Commerce américain chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique, Thomas Bruns, aux côtés d'un parterre de représentants des secteurs public et privé des deux pays, ainsi que des figures du monde économique et diplomatique.

L'ambassadeur du Maroc a rappelé que les relations maroco-américaines s'inscrivent dans une dynamique historique, fondée sur des valeurs communes, un attachement profond à la stabilité régionale et une ambition partagée pour un avenir de paix et de prospérité.

Mettant en avant le rôle de l'éco-



nomie comme catalyseur de développement inclusif, M. Amrani a insisté sur l'importance d'un cadre de coopération orienté vers l'innovation, la transition énergétique et la compétitivité régionale.

"Notre ambition commune n'est pas simplement de commercer, mais de construire ensemble les chaînes de valeur de demain. C'est un engagement que le Maroc porte avec détermination et partage continuellement avec l'ensemble de son partenaire outre atlantique", a-t-il dit.

Réitérant l'engagement du Royaume, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour "un partenariat soutenu pragmatique, solidaire et centré sur l'humain", l'ambassadeur a ajouté que "face aux incertitudes d'un monde en mutation permanente, le Maroc et les Etats-Unis ont non seulement le devoir, mais la vocation de tracer ensemble des voies d'espérance".

Il a en outre réitéré l'engagement de l'ambassade du Maroc à Washington à accompagner les opérateurs économiques marocains dans leur démarche d'ouverture sur le marché américain, en facilitant leur accès, en assurant une communication efficace et en aidant à surmonter les défis, afin de favoriser l'émergence de partenariats qualitatifs au service des intérêts communs.

Dans ce cadre, l'ambassadeur a

mis l'accent sur la valeur stratégique de l'Accord de libre-échange maroco-américain, qu'il a qualifié de levier juridique et stratégique garantissant un accès préférentiel au marché américain. Il a invité les acteurs économiques à tirer pleinement parti des opportunités offertes.

Pour sa part, la consulé américaine a salué la présence de 22 opérateurs du secteur privé marocain qui représentent une multitude de secteurs allant des technologies de l'information à l'agroalimentaire, en passant par les services financiers, la santé, l'assurance et les biens de consommation.

Mme Scott a mis en lumière l'importance stratégique du sommet SelectUSA, qu'elle a qualifié de bien plus qu'une plateforme d'investissement, mais plutôt un véritable symbole de la force et de la vitalité du partenariat maroco-américain.

Depuis sa création, le programme a permis, a-t-elle précisé, de faciliter plus de 270 milliards de dollars d'investissements vérifiés, soutenant plus de 240 000 emplois à travers les Etats-Unis et ses territoires.

Insistant sur le rôle catalyseur de ce sommet pour renforcer les liens commerciaux bilatéraux, Mme Scott a encouragé les entreprises marocaines à saisir cette opportunité pour apprendre, tisser des liens et faire avancer leurs projets. Elle a égale-

ment rappelé la place singulière du Maroc dans l'histoire des relations extérieures des Etats-Unis, en tant que premier pays à avoir signé un traité de paix et d'amitié avec la jeune nation américaine.

De son côté, M. Bruns a salué le dynamisme et l'ambition des entreprises marocaines présentes, en soulignant l'environnement propice qu'offre le marché américain, notamment sa taille, son esprit d'innovation, la profondeur de ses marchés financiers et son climat favorable à la croissance des entreprises.

Le responsable américain a mis en exergue le rôle du sommet SelectUSA comme vecteur de facilitation des investissements étrangers, tout en encourageant les entrepreneurs marocains à s'appuyer sur les équipes du département du commerce et du service commercial et à entretenir des relations suivies au-delà du sommet.

Il a conclu en appelant à multiplier les échanges et à approfondir les partenariats entre les deux pays, réaffirmant que les Etats-Unis demeurent résolument ouverts à l'investissement étranger.

Le sommet SelectUSA est un rendez-vous stratégique de l'investissement, attirant chaque année des centaines d'entreprises étrangères désireuses d'étendre ou de lancer leurs activités sur le marché américain.

La 26^{ème} édition du Festival Gnaoua dévoile de nouvelles rencontres musicales exceptionnelles

Le Festival Gnaoua et musiques du monde, prévu du 19 au 21 juin prochain à Essaouira, vient de dévoiler une nouvelle série de fusions qui marqueront cette 26^{ème} édition.

Depuis sa création en 1998, le Festival Gnaoua et musiques du monde d'Essaouira s'est imposé comme un événement musical unique, fondé sur une tradition essentielle, celle des Maâlems Gnaoua qui, maîtres incontestés de la transe et gardiens d'un héritage ancestral, ouvrent chaque année les portes de leur art à des musiciens venus du monde entier, soulignent les organisateurs dans un communiqué.

Au cœur de cette alchimie, des fusions inédites et envoûtantes, où le Maroc entre en résonance avec les musiques du monde, de l'Afrique subsaharienne aux Amériques, de l'Europe à l'Asie, en passant par les rives méditerranéennes, ont-ils relevé, notant que ces moments de création partagée sont l'âme du festival, incarnant un esprit d'ouverture rare, où les différences se croisent, se mêlent, et donnent naissance à des œuvres intenses, généreuses et inattendues.

Après avoir levé le voile sur ses premiers temps forts, le Festival dévoile aujourd'hui une nouvelle série de fusions qui viendront marquer cette 26^{ème} édition, ajoute la même source, précisant que d'autres concerts et moments forts seront révélés dans les prochaines semaines.

Ainsi, le public aura rendez-vous avec un concert intitulé "Groove sacré, funk sans frontières" avec Maâlem Khalid Sansi et Cimafunk.

"Artiste de Casablanca et figure montante de la scène gnaoua, Maâlem Khalid Sansi incarne le renouveau d'un art ancestral qu'il fait dialoguer avec les rythmes du monde. Issu d'une lignée gnaoua et formé très jeune auprès de son père, il forge une esthétique à la croisée du spirituel, de la danse et de la performance contemporaine. De collaborations avec Jacques Schwarz-Bart à des créations avec des danseurs ou des jazzmen africains, il multiplie les ponts entre



traditions et modernité", indique la même source.

"Cette année, il remonte sur la scène du Festival Gnaoua pour un face-à-face électrique avec Cimafunk, phénomène cubain du funk afro-latin. Véritable électrochoc musical, Cimafunk dynamite la musique cubaine avec une énergie irrésistible. Héritier spirituel de James Brown, il mêle funk incandescent, rythmes afro-cubains et conscience afro-descendante dans un cocktail explosif. Une collision incandescente entre groove caribéen et transe gnaoua, portée par deux artistes en quête de libération sonore", relève le communiqué.

Les festivaliers vibreront également avec Maâlem Morad El Marjan et Dhafer Youssef, le temps d'un concert intitulé "Dialogue mystique entre deux héritages sacrés".

"Figure de la nouvelle génération gnaouie, Morad El Marjan cultive un lien profond avec l'héritage musical et spirituel des anciens, tout en s'ouvrant à de nouvelles sonorités venues d'autres univers musicaux. Né à Rabat, formé sur scène dans les festivals du Royaume, il s'est imposé par son jeu expressif, son humilité et sa volonté de transmettre", selon la même source.

"Sa rencontre avec Dhafer Youssef, maître du oud et alchimiste du jazz spirituel, s'annonce comme un moment suspendu : une conversation entre deux formes d'élévation, où les lignes du guembri dialoguent avec les envolées mystiques du oud. Originaire de Tunisie, Dhafer Youssef est aujourd'hui l'un des artistes les plus respectés de la scène musicale internationale. Inclassable, il fait dialoguer oud, jazz, chant soufi et textures électroniques avec une virtuosité rare. Collaborateur de géants comme Herbie Hancock ou Marcus Miller, il incarne une vision libre et lumineuse des musiques du monde. Cette fusion s'annonce subtile, introspective, vibrante", poursuit le communiqué.

Au menu figure également le concert "Femmes puissantes, mémoires vivantes", animé par Asmaa Hamzaoui, Bnat Timbouktou et Rokia.

"Fille du Maâlem Rachid Hamzaoui, Asmaa Hamzaoui a su, avec talent et détermination, ouvrir un espace féminin dans une tradition longtemps masculine. Avec son groupe Bnat Timbouktou, elle réinvente la tagnaouite au féminin, abordant des thèmes profonds comme

l'exil, les racines et la mémoire. Sa voix grave, son jeu de guembri assuré et sa présence scénique en font une figure majeure du renouveau gnaoui", font savoir les organisateurs.

"Elle partage aujourd'hui la scène avec Rokia Koné, chanteuse malienne à la voix puissante et engagée. Venue de Ségou et surnommée "la Rose de Bamako", Rokia Koné incarne la force des grandes voix africaines. Membre des Amazones d'Afrique, révélée au monde avec Bamaman, elle marie racines mandingues et influences modernes avec une intensité bouleversante", ajoute la même source.

Et de faire savoir que depuis ses débuts, le Festival Gnaoua a toujours mis à l'honneur les grandes voix féminines africaines, en fusion avec les Maâlems, à l'image de figures telles qu'Oumou Sangaré ou Fatoumata Diawara, notant que ce nouveau duo s'inscrit dans cette lignée, entre transmission, sororité musicale et fusion des héritages.

"En plus de leurs fusions, Cimafunk, Rokia Koné et Dhafer Youssef se produiront également en concerts individuels sur la scène Moulay El Hassan, lieu emblématique du Festival Gnaoua. Chacun d'eux livrera au public un moment fort et personnel, une immersion dans l'essence de son univers musical. Avec ces concerts, le Festival poursuit sa vocation de faire dialoguer les musiques du monde avec l'héritage gnaoui, tout en mettant en lumière les grandes figures de la création musicale contemporaine", selon la même source.

"Depuis plus de 25 ans, le Festival Gnaoua et musiques du monde d'Essaouira écrit l'histoire d'une musique sans frontières. Chaque édition est une invitation à l'échange, à l'inattendu, à l'émerveillement partagé. Plus qu'un festival, il offre une expérience collective unique et régénératrice", poursuit le communiqué, avant de conclure que d'autres annonces suivront très bientôt pour dévoiler de nouveaux temps forts et refléter toute la richesse de cette 26^{ème} édition.

Les Journées du patrimoine de Marrakech

Les Journées du patrimoine de Marrakech seront organisées du 22 au 25 mai à la cité ocre, sous le thème "Marrakech au fil de l'eau et des jardins".

Initiée par l'Association Turāth pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, la Wilaya de Marrakech-Safi, la région de Marrakech-Safi, la Commune de Marrakech, la Fondation Jardin

Majorelle et le Conseil régional du tourisme (CRT), cette manifestation vise à offrir une expérience culturelle ludique et instructive pour mieux appréhender les trésors cachés et les histoires fascinantes qui ont façonné la cité ocre au fil des siècles, indique un communiqué des organisateurs.

Ces journées proposent de faire découvrir les richesses culturelles, architecturales et naturelles de la cité ocre avec l'appui de plus de 200 guides bénévoles

formés par des architectes, historiens et spécialistes du patrimoine, souligne le communiqué, relevant que les organisateurs de cet événement culturel invitent les passionnés de patrimoine tout comme les néophytes à voyager dans le temps et l'espace à travers des circuits guidés.

Ces journées offrent aussi l'occasion pour sensibiliser les habitants de Marrakech, en particulier la jeunesse, mais aussi les touristes, de plus en plus nom-

breux, à la préservation du patrimoine matériel et immatériel.

Pour cette édition, les organisateurs ont concocté un riche programme comprenant des projections, des expositions photographiques des artistes Marco Guerra, Benoît Maillard, Olivier Monge et Faten Safieddine et une présentation de la flore urbaine en partenariat avec la section régionale du Centre national Mohammed VI des handicapés.

Au menu de cet événement figurent aussi des visites sco-

laire aux sites emblématiques de la cité ocre, des ateliers pour enfants, des Conférences sur "L'architecture vernaculaire et le Pavillon marocain à la Biennale de Venise" et "Marrakech, au fil de l'eau et des jardins", en plus de la signature du livre "L'énigme de la Qobba Almoravide de Marrakech" de l'architecte et acteur associatif Soad Belkeziz.

Lors de ces journées, les organisateurs procéderont aussi au lancement du "Circuit de l'eau".

15 longs métrages en lice au FICAK

Quinze films représentant 12 pays seront en lice pour décrocher les prix de la compétition officielle des longs métrages à la 25^{ème} édition du Festival international du cinéma africain de Khouribga (FICAK) qui se tiendra du 21 au 28 juin prochains sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il s'agit de "Radia" de la réalisatrice marocaine Khoula Assebab Benomar, "Empreintes du vent" de Layla Triqui (Maroc), "Dakar Casa" d'Ahmed Boulane (Maroc), "Le pont" de Walid Mattar (Tunisie), "Story of the fall" de Karim Makram de l'Égypte, "Cinéma de minuit" de Mazen Lotfy (Égypte), "Black tea" d'Abderrahmane Sissako (Mauritanie), "The village next to paradise" de Harawe Mo (Somalie), et "Warassa / héritage" d'Aaron Padacke Zegoube (Tchad), a indiqué la Fondation du FICAK dans un communiqué.

Concourent également à cette compétition, "Mikoko/ élévation" d'Angela Aquereburu (Togo), "Umungani" de Jean Kwezi (Rwanda), "Nkinzi" de Rehema Nanfuka (Ouganda), "Sanko, le rêve de Dieu" de Fousseyni Maïga du Mali, "Demba" du réalisateur sénégalais Mamadou Dia et "Ça suffit !" d'Alimata Ouedraogo représentant le Burkina Faso, selon la même source.

Selon les organisateurs, la 25^{ème} édition sera marquée par la remise de six prix dans cette catégorie, à savoir le Grand Prix du festival baptisé Ousmane Sembene, le Prix du jury "Nour Eddine Saïl", le Prix de la mise en scène au nom du cinéaste burkinabé "Idrissa Ouedraogo", le Prix du scénario au nom de l'écrivain, journaliste et critique de ci-



néma égyptien "Samir Farid", le Prix du premier Rôle féminin au nom de l'actrice marocaine "Amina Rachid" et le Prix du premier Rôle masculin au nom de "Mohamed Bastaoui".

La 25^{ème} édition du Festival international du cinéma africain de Khouribga sera organisée sous le thème "Du griot à l'algorithme, le cinéma évolue", l'occasion de plonger le public dans l'univers croisé du 7^e art et de l'intelligence artificielle.

Cette édition dont la Mauritanie sera l'invitée d'honneur prévoit l'organisa-

tion d'une conférence sur le lien entre cinéma et intelligence artificielle dans le but d'appréhender les transformations profondes qui façonnent le monde.

Le jury de la compétition officielle de longs métrages sera composé de cinq membres internationaux et celui de la compétition des courts-métrages comptera trois membres internationaux.

Le FICAK, dont la première édition remonte à 1977, est considéré comme étant l'un des festivals de cinéma les plus anciens au Maroc et le troisième festival du film africain à l'échelle du continent.

Bouillon

de culture

Spéctacle

Le théâtre Riad Sultan de Tanger accueillera, le 14 mai, le spectacle "Lhlaikiya Show" de la troupe "Noujoum Al Hakye".

Entre narration, musique, danse et théâtre, le spectacle fait renaître avec modernité et humour la "halka", art ancestral du conte, dans une interprétation moderne et passionnée des récits qui façonnent la culture marocaine.

Concert

L'Eglise Notre Dame de l'assomption de Tanger abrite, le 17 mai, un concert du "Chœur de Chambre du Maroc", dirigé par Amine Hadeif et "Le Concert Spirituel", l'un des ensembles baroques les plus renommés à l'échelle internationale.

Sous la direction d'Hervé Niquet, figure mondiale de la musique baroque, les deux ensembles interpréteront, sur instruments d'époque, des messes de Mozart et des pièces de Haydn.

Cette collaboration est née d'une volonté commune, celle de rassembler les talents des deux rives de la Méditerranée, de croiser leurs regards et leurs sensibilités pour partager avec le public marocain une même passion.

Ouverture à Nador de la 15^{ème} édition du Salon régional du livre de l'Oriental

La 15^{ème} édition du Salon régional du livre de l'Oriental s'est ouverte, lundi à Nador, sous le thème "Le livre et la culture de la lecture à l'ère de l'intelligence artificielle".

Organisée par la Direction régionale de la culture de l'Oriental avec le soutien de la Direction du livre, des bibliothèques et des archives, cette manifestation culturelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication visant à rapprocher le livre des citoyens et à encourager la lecture.

Elle s'inscrit également dans une dynamique de sensibilisation à l'importance du livre et de la lecture à l'ère de la quatrième révolution industrielle, portée notamment par l'intelligence artificielle.

Cet événement culturel vise ainsi à explorer l'avenir du livre imprimé au sein de l'écosystème numérique, à travers la programmation de tables rondes, la présentation et la signature

de nouvelles publications, et des activités artistiques et culturelles, en plus de l'organisation d'ateliers de formation dans le domaine de l'écriture créative, en mettant l'accent sur l'étude des éléments d'interaction entre l'intelligence artificielle et la production littéraire.

Le salon, qui se poursuivra jusqu'au 18 mai courant, réunit de nombreuses maisons d'édition, de librairies et d'institutions gouvernementales spécialisées dans le domaine du livre et de la lecture.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence notamment du secrétaire général de la province de Nador, Kamal Akir, d'élus, de représentants de la société civile, et d'autres personnalités.

Intervenant à cette occasion, le directeur régional de la culture dans la région de l'Oriental, Yassine Abdellaoui, a fait remarquer que le choix du thème de cette session n'est pas fortuit, puisqu'il reflète une compréhension profonde de la dynamique accélérée

des nouvelles technologies et de leurs répercussions directes sur les pratiques de lecture et les approches pédagogiques.

Le responsable régional a relevé, dans ce sens, la centralité du livre en tant que pilier fondamental dans la construction de la conscience et la formation de l'identité, ajoutant que le livre offre au lecteur un espace de contemplation intellectuelle et d'interaction profonde.

De leur côté, un certain nombre d'exposants ont indiqué, dans des déclarations à la MAP, que le salon représente une plate-forme importante pour présenter la production intellectuelle et les publications qui s'intéressent à la région de l'Oriental, estimant que cette initiative contribue au développement culturel dans cette région et renforce son rayonnement.

Dans le même contexte, ils ont expliqué que leur participation s'inscrit dans le cadre des efforts déployés au niveau national pour promouvoir la lecture et

faciliter l'accès aux livres pour tous les citoyens, notamment les élèves.

La cérémonie d'ouverture a été marquée aussi par l'hommage rendu à plusieurs personnes, en reconnaissance de leurs contributions remarquables au succès de cette édition et de leurs efforts au service des secteurs de la culture et de l'éducation au niveau régional.

Au programme de cette édition, figure également une exposition dédiée à la photographie et aux arts plastiques, présentant aux visiteurs des exemples d'arts créatifs qui reflètent la richesse de l'héritage culturel amazigh qui caractérise les collectivités territoriales de la province de Nador.

Cet événement culturel est initié en partenariat avec la préfecture de la province de Nador, la commune et la Faculté pluridisciplinaire de Nador, la Direction provinciale du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, ainsi que l'Institut culturel espagnol Cervantes.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PRO-
TECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-
CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX
N° 030/2025/CHUIRC
Le 05/06/2025 à 11h
00min, il sera procédé dans
les bureaux de la Direction
du Centre Hospitalo-Universi-
taire Ibn Rochd, sis à 8, Rue
Lahcen EL ARJOUN-Casablan-
ca, à l'ouverture
des plus relatifs à l'Appel
d'offres ouvert international
sur offres des prix
n°030/2025/CHUIRC du
05/06/2025 pour : ACHAT
DE MATERIEL MEDICO-
TECHNIQUE :
« FAUTEUILS DENTAIRES
» POUR LES FORMA-
TIONS RELEVANT DU
CENTRE HOSPITALO-
UNIVERSITAIRE IBN
ROCHD DE CASA-
BLANCA.

Lot n°2 : 325 500,00 (Trois
cent vingt-cinq mille cinq
cents dirhams)
Lot n°3 : 36 400,14 (Trente-
six mille quatre cents dir-
hams quatorze centimes)
*Les concurrents sont dis-
pensés de fournir un cau-
tionnement provisoire.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 34 du décret n°2-22-
431 du 15 chaâbane 1444 (8
mars 2023), relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma
Le dépôt de la documenta-
tion technique accompa-
gnée des certificats
d'enregistrement des dis-
positifs médicaux et des an-
nexes N° 4 - 5 et 6 dûment
remplis (voir l'article 14 du
règlement de consultation)
exigés par le dossier d'ap-
pel d'offres doivent être dé-
posés au service des
Équipements et Fourni-
tures à la Direction du Cen-
tre Hospitalo-Universitaire
Ibn Rochd, sis à 8 rue Lah-
cen El Arjoun - Casablanca
au plus tard le jour ouvra-
ble précédant la date d'ou-
verture des plis ou remis-
sance tenante au président
de la commission d'ouver-
ture des plis.
Il est prévu une visite des
lieux pour le lot n°3 à l'Hô-
pital du 20 Août 1953, le
28/05/2025 à 10h.
Il est prévu une visite des
lieux pour les lots n° 1 et 2
au Centre de Consultations
et de Traitements Denta-
ires, le 28/05/2025 à 10h
30min.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°5 du règle-
ment de consultation.
N° 3081/PA

CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX
N° 055/2025/CHUIRC
Le 05 Juin 2025 à 10 h 30
min il sera procédé dans les
bureaux de la Direction du
Centre Hospitalo-Universi-
taire Ibn Rochd, sis à 8, Rue
Lahcen EL ARJOUN-Casa-
blanca, à l'ouverture des
plus relatifs à l'Appel d'of-
fres ouvert international
sur offres des prix
n°055/2025/CHUIRC du
05 Juin 2025 pour:
ACHAT DE FONGIBLES
INFORMATIQUES :
«POUR IMPRIMANTE
LEXMARK » POUR LES
FORMATIONS RELE-
VANT DU CENTRE HOS-
PITALO-UNIVERSITAIRE
IBN ROCHD DE CASA-
BLANCA (Lot Unique).
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma
*L'estimation du coût de la
prestation établie par le
maître d'ouvrage est fixée
comme suit :
1 896 268,20 DHS TTC (Un
Million Huit Cent Quatre-
Vingt-Sept Mille Deux
Cent Soixante-Huit Dir-
hams Vingt Centimes
Toutes Taxes Comprises).
* Les concurrents sont dis-
pensés de fournir un cau-
tionnement provisoire.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 34 du décret n°2-22-
431 du 15 chaâbane 1444 (8
mars 2023), relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°5 du règle-
ment de consultation.
N° 3082/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PRO-
TECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-

Lot n°1 : FAUTEUIL DEN-
TAIRE D'ORTHODONTIE
Lot n°2 : FAUTEUIL DEN-
TAIRE TYPE 2
Lot n°3 : FAUTEUIL DE
STOMATOLOGIE POUR
SALLE D'IMPLANTOLOGIE
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma
*L'estimation des coûts des
prestations en dirhams
(toutes taxes comprises)
établies par le maître d'ou-
vrage est fixée comme suit
:Lot n°1 : 1 500 000,00 (Un
million cinq cent mille dir-
hams)
Lot n°2 : 4 650 000,00 (Qua-
tre millions six cent cin-
quante mille dirhams)
Lot n°3 : 520 002,00 (Cinq
cent vingt mille deux dir-
hams)
*L'estimation du coût de la
maintenance annuelle en
dirhams (toutes taxes com-
prises) établie par le maître
d'ouvrage est fixée comme
suit :
Lot n°1 : 105 000,00 (Cent
cinq mille dirhams)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED EL JANOUBIA
CAIDAT DE RAS EL AIN
COMMUNE OUED NAANAA

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
POUR ACCES AU GRADE TECHNICIEN 2^{ème} GRADE**

Le président de la Commune OUED NAANAA, avise qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au poste Technicien 2^{ème} grade (un poste (1)) et ce le 01 JUIN 2025 à partir de 09 h au siège de la commune.

L'examen est ouvert aux fonctionnaires de cette commune exerçant leur fonctions en qualité de Technicien 3^{ème} grade justifiant 6 ans d'ancienneté à la date prévue d'organisation d'examen.

Les dossiers de candidature seront déposés au service personnel avant le 29 MAI 2025.

N° 3083/PA



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة تطوان واد نون
المدينة سبي التي
بلدية سبي التي
جماعة سبي التي
مديرية المصالح
قسم التعمير والإتقان والمستلآت و الدراسات
التقنية و التعمير المفروض

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELIMME -OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
PACHAIE SIDI IFNI
COMMUNE DE SIDI IFNI
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME DES TRAVAUX
DE PATRIMOINE DES ETUDES TECHNIQUES
ET LA GESTION DELEGUEE

**PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL 2025
-COMPLEMENTAIRE N°1-**

• **Maître d'ouvrage :** Commune SIDI IFNI
• **Année budgétaire :** 2025
Le programme prévisionnel des marchés que : La Commune de Sidi Ifni envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après :

a) Prestations des Travaux

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publications	Observations
01	Aménagement des quartiers sous-équipés.	Commune SIDI IFNI	3 000 000,00	A.O.O	Juillet	
02	Entretien courant de bâtiments administratifs	Commune SIDI IFNI	400 000,00	A.O.O	Août	
03	Entretien courant de voies	Commune SIDI IFNI	200 000,00	A.O.O	Juillet	*Réserve aux P.M entreprises

Prestation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Renforcement d'éclairage public dans les différents quartiers de la ville.	Commune SIDI IFNI
02	Construction d'une gare routière moderne.	Commune SIDI IFNI
03	Aménagement des plages.	Commune SIDI IFNI
04	Construction d'un centre de camping et d'hébergement	Commune SIDI IFNI

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Renforcement d'éclairage public dans les différents quartiers de la ville.	Commune SIDI IFNI

b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publications	Observations
01	Achat de Matériaux de construction	Commune SIDI IFNI	930 000,00	A.O.O	Juin	*Réserve aux P.M entreprises
02	Achat de matériel d'entretien d'éclairage public.	Commune SIDI IFNI	700 000,00	A.O.O	Mai	*Réserve aux P.M entreprises
03	Fournitures de bureau, produits d'impression, papeterie et imprimés	Commune SIDI IFNI	150 000,00	A.O.O	Novembre	*Réserve aux P.M entreprises
04	Achat de véhicules	Commune SIDI IFNI	1 800 000,00	A.O.O	Mai	
05	Acquisition d'une ambulance, d'un fourgon mortuaire et d'un véhicule équipé d'un canon pulvérisateur.	Commune SIDI IFNI	1 480 000,00	A.O.O	Mai	

Prestation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes :

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Achat des matériaux de construction.	Commune SIDI IFNI
02	Achat de matériel d'entretien d'éclairage public.	Commune SIDI IFNI

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Achat des matériaux de construction.	Commune SIDI IFNI
02	Achat de matériel d'entretien d'éclairage public.	Commune SIDI IFNI

c) Prestations de services

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publications	Observations
01	Frais d'hébergement, de restauration et de réception.	Commune SIDI IFNI	150 000,00	A.O.O	Juin	Frais d'hébergement, de restauration et de réception.
02	Entretien des plages et piscines	Commune SIDI IFNI	300 000,00	A.O.O	Mai	Location de matériel de transport et engins
03	Etude Général	Commune SIDI IFNI	932 900,00	A.O.O	Mai	• Etude et suivi des travaux d'Aménagement des quartiers sous-équipés et construction de mur de soutènement. • Terrains de proximité

Prestation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Etude de la situation du quartier industriel.	Commune SIDI IFNI

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Etude de la situation du quartier industriel.	Commune SIDI IFNI

N° 249/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE DE
BENGUIER
N°.....

**-AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°20/2025/CBG**

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

• Le 05/06/2025 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

**ACHAT D'HABILLEMENT
DES AGENTS Y AYANT
DROIT**

AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR.

• Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quatre dirhams TTC, (490 764,00dhs).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille dhs(9 000.00 DHS).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30,31,32,33,34,37 et 148 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023 aux marchés publics).

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09 du règlement de consultation.

N° 3086/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
FÈS-MEKNÈS
PRÉFECTURE
DE MEKNÈS

CONSEIL DE LA PRÉFECTURES DE MEKNÈS
D.G.S / SAFLM

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°10/2025/BP

Le jeudi 05 juin 2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé au

Siège du Conseil de la Préfecture de Meknès sis à Rue Pasteur immeuble Iraki N° 13 V.N hamria Meknès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°10/2025/BP pour :

ACQUISITION DE TRACTEUR MULTIFONCTIONNEL DE CHARIOT A BENNE TRACTEE

AU PROFIT DE LA COMMUNE MGHASSIYINE
-PRÉFECTURE DE MEKNES-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quatre vingt deux mille dirhams TTC (582 000,00 dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Onze mille dirhams (11.000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 3084/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - REGION DE FES- MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACCOUB

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

LE 06/06/2025, IL SERA PROCÉDE A LA DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACCOUB RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REGION DE FES-MEKNES, (AVENUE TARIK IBN ZIYAD AIN KADOUS - FES) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS AUX APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIV :

*APPEL D'OFFRE N° 11/INV/2025.OBJET : TRAVAUX DE QUALIFICATION DE CINQ UNITES SCOLAIRES COMMUNES SEBAA ROUADI ET LAAJRA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MOULAY YACCOUB. ESTIMATION EN DIRHAMS (TTC) 1 114 940.40 UN MILLION CENT QUATORZE MILLE NEUF CENT QUARANTE DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES. LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAM EST DE :

20 000.00 VINGT MILLE. ATTESTATION DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION : - SECTEUR : A - QUALIFICATIONS : A5-

CLASSE : 4. HEURE D'OUVERTURE : 10H.
- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

- Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les pièces fournies doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original.

N° 3085/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech -Safi
Province Rhamna
Conseil Provincial Rhamna
Avis de la consultation architecturale ouverte

n°05/2025/BP
Le 12/06/2025 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du conseil provincial Rhamna (salle de réunion), sis à Conseil Provincial Rhamna, Quartier HASSAN II, Benguerir, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte

n°05/2025/BP du 12/06/2025, Pour : Etude architecturale et suivi des travaux de construction de l'espace de production et de commercialisation des produits de l'artisanat à la commune de Sidi Bouathmane- Province de Rhamna

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de deux million cent soixante mille dirhams et zéro centime (2 160 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service marche.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

-Soit remis, séance tenante au président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de Consultation.

N° 3087/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL HAËS
COMMUNE D'AGOURAI

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL MOFIFICATIF

MAITRE D'OUVRAGE : Commune d'Agourai.

ANNEE BUDGETAIRE : 2025

Le programme prévisionnel des marchés que Madame la présidente de la commune d'Agourai envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026-2027 est présenté ci-après :

a) PRESTATIONS DE TRAVAUX :

ANNEE BUDGETAIRE 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
01	Projet intégré	Quartiers relevant de la Commune d'Agourai	5.000.000,00	Appel d'offre	Avril	Quartiers sous équipés
02	Réaménagement du siège de la commune	Siège de la commune	300.000,00	Bon de commande	juin	
03	Aménagement d'un accès pour les personnes à Mobilité Réduite	Siège de la commune	20.000,00	Bon de commande	Mai	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

ANNEE BUDGETAIRE 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Aménagement des voies de proximité	Commune d'Agourai
02	Aménagement des Espace Verts et place	Commune d'Agourai

ANNEE BUDGETAIRE 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Création d'un complexe sportif	Commune d'Agourai
02	Aménagement des Espace Verts et parking	Commune d'Agourai

b) PRESTATIONS DE FOURNITURES :

ANNEE BUDGETAIRE 2025

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
01	Fourniture de bureaux	80.000,00	Siège commune	Bon de commande	Juin	
02	Matériels techniques et informatique	40.000,00	Siège commune	Bon de commande	Juin	
03	Achat de luminaire d'éclairage public décoratif en LED	300.000,00	Quartiers relevant de la Commune	Bon de commande	Juin	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

ANNEE BUDGETAIRE 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Fourniture de bureaux	Siège de la commune
02	Matériels techniques et informatique	Siège de la commune
03	Réparation du matériel informatique	Siège de la commune
04	Achat de luminaire d'éclairage public décoratif en LED	Quartiers relevant de la Commune

ANNEE BUDGETAIRE 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Fourniture de bureaux	Siège de la commune
02	Habillement	Siège de la commune
03	Matériels techniques et informatique	Siège de la commune
04	Réparation du matériel informatique	Siège de la commune

c) PRESTATIONS DE SERVICES :

ANNEE BUDGETAIRE 2025

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation
01	Etude topographique	100.000,00	Commune d'Agourai	Bon de Commande	Juillet	
02	Etude technique relative à l'adressage de la commune	100.000,00	Quartiers relevant de la Commune	Bon de Commande	Aout	
03	Contrôle de qualité relatif aux travaux d'aménagement des voie et assainissement (Marché n° 01/2024)	60.000,00	Quartiers relevant de la Commune	Bon de Commande	Mars	
04	Etude Schémas Directeur de l'Assainissement Liquide de la ville d'Agourai	500.000,00	Commune d'Agourai	Bon de Commande	Novembre	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

ANNEE BUDGETAIRE 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Etude topographique	Commune d'Agourai

ANNEE BUDGETAIRE 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
01	Etude relative à la Création d'un complexe sportif	Commune d'Agourai

Fait à Agourai, le :

N° 250/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI
KACEM SECRETARIAT
GENERAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°: 15/2025/INDH/PSK
Le 11 Juin 2025 à 11H, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°15/2025/INDH du 11/06/2025, pour les travaux de mise à niveau du centre des personnes sans abris (ancien dar talib) à la commune M.Bel Ksiri -Province de Sidi Kacem- lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent cinquante sept mille cent dirhams 00 cts (557 100,00 dhs) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Onze mille (11 000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.

N° 3088/PA

SOCIETE «FLYSZ TRANS NEGOCE» S.A.R.L.A.U
□ 12, RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE
APT N° 6 CASABLANCA
Dissolution anticipée de la société

- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * FLYSZ TRANS NEGOCE * S.A.R.L AU, du 21/04/2025 enregistré Le 06/05/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit :

- La Dissolution Anticipée de la Société
* FLYSZ TRANS NEGOCE * S.A.R.L.A.U

- La Nomination de Mr FAWZI YOUNES en tant que Liquidateur de la société

- La Fixation du Siège de Liquidation à l'adresse suivante : 12, RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APT N° 6 CASABLANCA

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 09/05/2025 Sous N° 970687 dont R.C N° 538383/Casablanca.

N° 3089/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables,
Juridiques & Fiscaux
IDEA TRANSFERT
SERVICE S.A.R.L AU
Aux termes d'un acte SSP du 14/04/2025, les associés de la

société décide ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la société de 90 000,00 DHS, afin de le porter de 10 000,00 DH à 100 000,00 DH par la création de 900 parts sociales nouvelles de 100 DH chacune, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société (compte courant).

- La modification de l'activité de prestation de services par l'activité de Transfert d'argent.

- Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de Mohammedia, le 12/05/2025 sous le N°1129.

N° 3090/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
PROMOTION
NATIONALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX
N°09/2025/BP

Le jeudi 29/05/2025 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux du président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à angle avenue Mohamed VI et Avenue Ibrahim Erroudani, Zone Industrielle- Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°09/2025/BP du 29/05/2025 Ayant pour objet :

Acquisition de deux véhicules utilitaires de type fourgonnette, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 350.000,00 Dhs TTC (Trois Cent Cinquante Mille Dirhams, toutes taxes comprises.)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 6.000,00 Dhs (Six Mille Dirhams)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

- Les prospectus notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres dans l'article 15 du règlement de la consultation, sont mis dans un pli distinct et doivent être déposés dans le Service des Affaires Financières et du Patrimoine – Bureau des Marchés au siège du conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul sis à angle avenue Mohamed VI et Avenue Ibrahim Erroudani, Zone Industrielle, Ait Melloul au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture

des plis (au plus tard le 28/05/2025 à 16h30min) ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du Règlement de Consultation.

N° 3091/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports

Académie régionale d'Éducation et de formation Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi
Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° : 17/S/2025 En lot unique

Le 26/05/2025 à 11 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de deux Lycées Pionnières : Lycée Collégial Errazi à la CT Sidi Aissa et lycée Collégial Molay Driss I à la CT Nega province de Safi. Relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi.
Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 968 028,00 DH (Neuf Cent Soixante Huit Mille Vingt Huit Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 19 000,00 DH (Dix Neuf Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 3092/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DRAA-TAFILALTE
DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents que la date d'ouverture des plis des appels d'offres ouverts simplifiés n° : 24, 25, 30/INV/2025, dont les avis ont été publiés dans le journal Libération n° : 10498 du 30/04/2025, page 19, est reportée au 26/05/2025 à partir de 10h du matin.

Le reste sans changement.

N°3093 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DRM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°01/2025/BG

Le 10 Juin 2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Travaux de construction du siège caïdat Kerrouchen - Province de Khénifra

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 40 000,00 (Quarante mille) dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 491 884,00 (Deux million quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-quatre) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Concernant le dossier technique :

- Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	4	A2

N°3094 /PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »
N° : 16/S/2025 En Quatre (04) lots séparés

Le 26/05/2025 à 10 :00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » En Quatre (04) lots séparés pour :

Lot n°	Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
1	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école autonome 20 Aout à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	322 950,00 Dh	6000,00 Dh
2	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école autonome Fkih Serghini à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	302 220,00 Dh	6000,00 Dh
3	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'unité centrale secteur scolaire Oulad Talha à la CT de Khat Azakane, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	296 763,60 Dh	5500,00 Dh
4	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école autonome Sidi Bouzid à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	273 684,00 Dh	5000,00 Dh

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N°3095 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Prescolaire et
des Sports
Académie régionale d'Édu-
cation et de formation
Région Marrakech -Safi
Direction
Provinciale de Safi
Appel d'offres ouvert sim-
plifié « au rabais ou
à majoration »
N° : 18/S/2025
En lot unique

Le 26/05/2025 à 14 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de L'Unité Centrale secteur scolaire pionnière ESSOUR relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 425 520,00 DH (Quatre Cent Vingt Cinq Mille Cinq Cent Vingt Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 7400,00 DH (Sept Mille Quatre Cent Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation
N° 3096/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Prescolaire et
des Sports
Académie régionale d'Édu-
cation et
de formation
Région Marrakech -Safi
Direction Provinciale de Safi
Appel d'offres ouvert
simplifié « au rabais
ou à majoration »
N° : 19/S/2025
En lot unique

Le 27/05/2025 à 10 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de L'Unité centrale secteur scolaire pionnière ELMOUAHIDINE relevant de la direc-

tion provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 217 692,00 DH (Deux Cent Dix Sept Mille Six Cent Quatre Vingt Douze Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 3800,00 DH (Trois Mille Huit Cent Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation
N° 3097/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Prescolaire et
des Sports
Académie régionale d'Édu-
cation
et de formation
Région Marrakech -Safi
Direction
Provinciale de Safi
Appel d'offres ouvert
simplifié « au rabais ou
à majoration »
N° : 20/S/2025
En lot unique

Le 27/05/2025 à 11 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de L'école autonome pionnière ALLAL BEN ABDELLAH relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 413 196,00DH (QUATRE CENT TREIZE MILLE CENT QUATRE VINGT SEIZE Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 7500,00 DH (SEPT MILLE CINQ CENT Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation
N° 3098/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale,
du Prescolaire
et des Sports

Académie régionale d'Éducation et de formation
Région Marrakech -Safi
Direction Provinciale de Safi
Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »
N° : 22/S/2025
En lot unique

Le 27/05/2025 à 14 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école autonome pionnière TARIK BEN ZIAD relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 598 344,00 DH (Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Trois Cent Quarante Quatre Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 10400,00 DH (Dix Mille Quatre cent Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation
N° 3099/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale,
du Prescolaire
et des Sports
Académie régionale d'Édu-
cation et de formation
Région Marrakech -Safi
Direction Provinciale de Safi
Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »
N° : 23/S/2025
En lot unique

Le 28/05/2025 à 10 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de deux Ecoles Pionnières : école communautaire Esaâda à la CT Ayer et école Abdessalam Elouazzani à la CT Safi, province de Safi. Relevant

de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 625 800,00 DH (Six Cent Vingt Cinq Mille Huit Cent Dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 12 000,00 DH (Douze Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1502-23 du 13 juin 2023 portant application des dispositions de l'article 148 du décret n°2-22-431 précité, le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.
N° 3102/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction des
Domaines de l'Etat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 08/DDE/DSI/2025
Le 27 mai 2025 à 10 heures
00 minutes, il sera procédé,
dans la salle des réunions de
la Direction des Domaines
de l'Etat - Quartier Admini-
stratif - Agdal - Rabat, à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert simplifié
sur offres des prix n°
08/DDE/DSI/2025 du 27
mai 2025 pour l'acquisition,
l'installation et la mise en
service d'une solution de
traçabilité des accès à privilèges
au profit de la Direction
des Domaines de l'Etat, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 598 344,00 DH (Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Trois Cent Quarante Quatre Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 10400,00 DH (Dix Mille Quatre cent Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation
N° 3101/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction des
Domaines de l'Etat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° 5/DDE/DTT/2025
Réservé aux très petites,
petites et moyennes entre-
prises, y compris les jeunes
entreprises innovantes, aux
coopératives, aux unions de
coopératives et aux auto-
entrepreneurs

Le 10 juin 2025 à 10 heures
00 minutes, il sera procédé,
dans la salle des réunions de
la Direction des Domaines
de l'Etat - Quartier Admini-
stratif - Agdal - Rabat, à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert sur
offres des prix n° 05
/DDE/DTT/2025 du 10
juin 2025 pour la réalisation
des prestations de mainte-
nance de la Plateforme SIG-
DOM de collecte et de
numérisation des données à
référence spatiale relatives
au patrimoine foncier et im-
mobilier de l'Etat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'un million neuf cent vingt mille (1.920.000,00) Dirhams
Toutes Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente-cinq mille dirhams (35.000,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

Les prospectus, guides ou autres documents techniques et le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au niveau de la Direction des Domaines de l'Etat sise quartier administratif Agdal Rabat au plus tard le 26 mai 2025 à 16h30 ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 3103/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction des
Domaines de l'Etat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 08/DDE/DSI/2025
Le 27 mai 2025 à 10 heures
00 minutes, il sera procédé,
dans la salle des réunions de
la Direction des Domaines
de l'Etat - Quartier Admini-
stratif - Agdal - Rabat, à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert simplifié
sur offres des prix n°
08/DDE/DSI/2025 du 27
mai 2025 pour l'acquisition,
l'installation et la mise en
service d'une solution de
traçabilité des accès à privilèges
au profit de la Direction
des Domaines de l'Etat, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

PALAIS DE ORO SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DHS
SIÈGE SOCIAL : QUARTIER AARID GROUPE 01 RUE TAOUMA N° 504 1ERE ETAGE NADOR
 I- Aux termes de P.V de l'assemblée générale extraordinaire tenu en date du 08/05/2025 il a décidé :
AGREMENT DE CESSIIONS DES PARTS SOCIALES :
 L'assemble général, après avoir pris connaissance de projet formé par :
 - EL KADIRI RACHID, céder 160 (cent soixante) parts sociales, qu'il possède, au profit de BOURJEL MOUNIR.
 - ASBAI SAMIR, céder 170 (cent soixante-dix) parts sociales, qu'il possède, au profit de BOURJEL MOUNIR.
 II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 12/05/2025 N°10164.
POUR EXTRAIT ET MENTION
 La Gérance

N° 3105/PA

Etude Maître Jaouhara OUAASSAIDI
 Notaire à Berkane
 Angle Bd Med V et Bd Bir Anzarane
 Résidence Boubecher
 1er étage Bureau n° 7.
 Tél: 0536618282/83.
 Fax: 0536618484.
 «STATION MADRANE»
 S.A.R.L.
 Siège Social:
 Berkane, Rte Saidia,
 Commune Rurale Zegzel.
 Capital Social:
 100.000,00DH.

I-Cession de parts sociales
 Aux termes d'un acte notarié reçu en l'étude de Maître Jaouhara OUAASSAIDI Notaire à Berkane, en date du 10 et 23 Avril 2025, y enregistré le 29 Avril 2025 sous les mentions suivantes: RE: 4373, OR: 3965, D.E: Gratis, Mr Abdelmajid MADRANE CIN n° F 109885 a cédé au profit de Mme Lalla Houada LAMGHARI MOUBARRAD, CIN n° E 574440, les 500/1000 parts de cent (100,00 DHS) chacune, lui appartenant dans la société dite «STATION MADRANE» société à responsabilité limitée, au capital de cent mille dirhams (100.000,00 dhs), moyennant le prix principal Cinquante Mille Dirhams (50.000,00 dhs).

2-Harmonisation des statuts.
 Aux termes d'un acte notarié reçu en l'étude de Maître Jaouhara OUAASSAIDI Notaire à Berkane, en date du 10 et 23 Avril 2025, y enregistré le 29 Avril 2025 sous les mentions suivantes: RE: 4372, OR 3963, D.E: Gratis, les nouveaux cessionnaires ont décidé d'établir les nouveaux statuts de la société à responsabilité limitée, tant en conservant les mêmes: objet, siège, capital social et durée.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été déposé au Tribunal de Première Instance Berkane le 12 Mai 2025, sous le n° 259.

N° 3106/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE
 N°17/1/2025

Le Lundi 26 Mai 2025 à 10h00mn, il sera procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la Direction Provinciale de Mohammedia sise à l'angle Bd Mohammed V et rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié au rabais ou à majoration N° 17/1/2025 en lot unique, qui a pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de lycée qualifiant Omar Almokhtar à la commune Sidi Moussa Almajdoub, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 • 998 868,00 DHS TTC (NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS TOUTE TAXE COMPRISE).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : • 18 000,00 DHS (Dix Huit Mille Dirhams).
 La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des

concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics
 Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 3107/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVIN-

CIAMME DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE
 N°18/1/2025

Le Lundi 26 Mai 2025 à 11h00mn, il sera procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la Direction Provinciale de Mohammedia sise à l'angle Bd Mohammed V et rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié au rabais ou à majoration N° 18/1/2025 en lot unique, qui a pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de lycée qualifiant Ibn Hazm à la commune D'Echallalate, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 • 892 200,00 DHS TTC

(HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE DEUX CENT DIRHAMS TOUTE TAXE COMPRISE).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : • 16 000,00 DHS (Seize Mille Dirhams).
 La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics
 Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 3108/PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة إقليم حمالة
 بالشوية سنيو عثمان
 جماعة سنيو عثمان

إعلان عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

تنظم جماعة سنيو عثمان امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 مقروحة في وجه الموظفين التابعين لجماعة سنيو عثمان والمستوفين للشروط النظامية والذين لحسن الحظ (06) ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، و مستجري هذه الامتحانات بقر جماعة سنيو عثمان يوم السبت 2025/07/11 على الساعة (09) التاسعة صباحا، و أن أحر أجل إيداع الترشيحات هو يوم الجمعة 2025/07/11، و الامتحانات المقروحة تتعلق بالترجمات المترجمة في الجدول التالي:

الدرجة المترجم بها	الموظفون المترجمون	عدد المناصب المتبارى بشأنها
الدرجة الثانية	تفسي من الدرجة الثالثة	مناصب واحد (01)
مساعدا إداري من الدرجة الممتازة	مساعدا إداري من الدرجة الأولى	مناصب واحد (01)

و على الموظفين الراغبين في الترشح لأجل امتحانات الكفاءة المهنية أن يقدموا بطلبات ترشيحهم وفق النموذج المضمن لهذا العرض بمصلحة الموارد البشرية.

N° 3110/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL
D.R.F.H

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 34/2025/INDH/PAZ

Le Gouverneur de la Province d'Azilal annonce au public que l'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N° 34/2025/INDH/PAZ, publié au journal libération n° 10488 du 18/04/2025 relatif à :

- Achat des équipements au profit du centre des femmes en situation de précarité à Demnate - Province d'Azilal.

A été reporté à la date du 27/05/2025 à 11h au lieu du 15/05/2025 à 10h,

N° 3104/PA



APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE A MAJORATION n° :01/DRDE-Fès/2025

Le 27 Mai 2025 à dix (10 h) heures, il sera procédé, à la Direction Régionale des Domaines de l'Etat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié a majoration n° :01/DRDE-Fès /2025 pour le Nettoyage et l'entretien du Siège de la Direction Régionale des Domaines de L'Etat à Fès et la Délégation des Domaines de l'Etat de Fès En Lot Unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent soixante-neuf mille trois cent quarante-neuf dirhams et quatre-vingt-douze centimes. Toutes taxes comprises (369 349,92DH.TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **sept mille quatre cent dirhams (7400,00DH);**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, (article 135 du décret précité).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3109/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
ACADEMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
DE LA RÉGION DE
CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE DE
MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL SIM-
PLIFIÉ N° 19/1/2025
Le Lundi 26 Mai 2025 à
12h00mn, il sera procédé,
dans la Salle de Réunion au
siège de la Direction Provin-
ciale de Mohammedia sise à
l'angle Bd Mohammed V et
rue Brahim ERROUDANI-
Mohammedia, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert national simplifié
au rabais ou à majoration N°
19/1/2025 en lot unique, qui
a pour objet : Travaux d'amé-
nagement et de réhabilitation
de (18) Dix Huit salles de
classes de préscolaire aux (07)
Sept établissements scolaires
répartis comme suit : (03)
Trois salles de classe présco-
laires à l'école Ibn Habbous,
(03) Trois salles de classe pré-
scolaires à l'école El Falah,
(03) Trois salles de classe pré-
scolaires à l'école Ibn Zaidoune
à la commune de Mohammedia,
(03) Trois salles de classe pré-
scolaires à l'école Ben Yakhlef,
(02) Deux salles de classe
préscolaires à l'école Ezzouhour
et (02) Deux salles de classe
préscolaires à l'école de
20 Aout à la commune Ain
Harrouda; Relevant de la di-
rection provinciale de Mo-
hammedia, AREF-CS.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir du
portail des marchés publics

accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
• 394 260,00 DHS TTC
(TROIS CENT QUATRE
VINGT QUATORZE MILLE
DEUX CENT SOIXANTE DI-
RHAMS TOUTE TAXE
COMPRISE).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : • 6
000,00 DHS (Six Mille Di-
rhams). La présentation ainsi
que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du décret
n° 2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent obli-
gatoirement déposer leurs
plis par voie électronique via
le portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma
et ceci conformément aux dis-
positions de l'arrêté du minis-
tre de l'économie et des
finances n° 1692-23 du 4 hija
1444 (23 juin 2023) relatif à la
dématérialisation des procé-
dures de passation des mar-
chés publics et des garanties
pécuniaires.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 09 du règle-
ment de consultation.
N° 3111/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DAKHLA
OUED DAHAB
PREFECTURE PROVINCE
OUED DAHAB
CERCLE EL ARGOUB
COMMUNE EL ARGOUB
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 04/B.C/2025
Le 12/06/2025 à 11 heures il

sera procédé, dans le Bureau
du président de la Commune
d'El Argoub à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix ayant pour
Objet : L'ACQUISITION
D'UNE VOITURE DE SER-
VICE ET DE DEUX CA-
MIONS ET UN
MOTOCYCLE AU PROFIT
DE LA COMMUNE
D'ELARGOUB.
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat : www.marchespub-
lics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à : 35 000,00 Dirhams
(Trente cinq mille Dirhams).
L'estimation des coûts des
prestations est fixée comme
suit : 1 772 280,00 dhs TTC (un
million sept cent soixante
douze mille deux cent quatre
vingt Dirhams, 00 Centimes
TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du décret
n° 2.22.431 relatifs aux mar-
chés publics.
Les plis des concurrents sont
envoyés exclusivement par
voie électronique dans le por-
tail des marchés publics
(www.marchespublics.gov.ma)
conformément aux articles
6 et 9 de l'arrêté du ministre
de l'économie et des finances
n°1982-21 (14 décembre 2021)
relatif à la dématérialisation
des procédures de passation
des marchés publics et des
garanties pécuniaires.
• Les concurrents doivent
obligatoirement déposer leurs
dossiers par voie électronique
sur le portail des marchés pu-
blics. Les pièces justificatives
à fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement de
consultation.
N° 3112/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم زوڤان
الجماعة الترابية زاوية لخصاص

إعلان
عن تنظيم مباراة التوظيف في درجة :
- تقني من الدرجة الثالثة والرابعة.

تنظم جماعة زاوية لخصاص يوم الأحد 22 يونيو 2025 عن الساعة العاشرة صباحاً مباراة لتوظيف أربعة (04) تقنيين من الدرجة الثالثة والرابعة.
مراكز المباراة:
تجري المباراة المذكورة بتأويل زاوية لخصاص الإعدادية ومؤسسات أخرى عد الاقتصاد.
عدد المناصب المقننة:
بعد المناصب المتباري بشأنها في أربعة (04) مناصب، وتخصص نسبة 25% منها لقائمة الأشخاص المتوفرين على صفة معلوم، مكفول الأمة أو عسكري قديم و 75% لمنها لقائمة الأشخاص في وضعية إعاقة المعلنين لبطاقة شخص معاق مسلمة طبقاً لأحكام المادة 8 من المرسوم 2.97.218 الصادر في 18 شوال 1418 الموافق لـ 19 شتنبر 1997.
التخصصات المطلوبة:
تحدد التخصصات المطلوبة في هذه المباراة كما يلي:

الدرجة	الشهادة المطلوبة	التخصص المطلوب	عدد المناصب
تقني من الدرجة الثالثة	دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين المهني المعتمدة طبقاً للرسوم رقم 2.86.325 الصادر في 05 جمادى الأولى 1407 (09 يناير 1987) من نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المعتمدة لفتحها طبقاً للمقتضيات المرسومة رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 حسبما وقع تغييره وتتميمه في التخصص المطلوب.	الإظلمة والشبكات المعلوماتية - تطوير المعلوماتية - المعلوماتية	03
تقني من الدرجة الرابعة	دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين المهني المعتمدة طبقاً للرسوم رقم 2.86.325 الصادر في 05 جمادى الأولى 1407 (09 يناير 1987) من نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المعتمدة لفتحها طبقاً للمقتضيات المرسومة رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 حسبما وقع تغييره وتتميمه في التخصص المطلوب.	الهندسة المدنية- الاتعمال العمومية- الاتعمال الكبرى- البناء	01

شروط الترشح -
فتح المباراة في وجه المترشحين والمترشحات المستوفين للشروط التالية:
- أن يكون المترشح من جنسية مغربية
- أن يتمتع بالحقوق الوطنية وأن تكون له القدرة العقلية والبدنية لممارسة الوظيفة العمومية
- أن يقع من العمر من 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية ويمكن تمديد حد السن الأعلى لقرعة تعادل فترة الخدمات الصحيحة أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن تتجاوز 45 سنة.
- أن يكون حاصلًا على الببلوم أو الشهادة المطلوبة لألوج الدرجات المتباري بشأنها كما هو مبين في الجدول أعلاه ولا بد من شهادة النجاح وأن يقبل أي ببلوم أو شهادة غير المستوى أو التخصص المطلوب.
كما يمكن على المترشحين الذين يحملون صفة معلوم أو مكفول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم تقديم طلباتهم عن طريق الإدارات المتكفلة بتسيير شؤونهم.
- نوعية الاختبارات:
تتمثل المباراة على اختبار كتابي واختبار شفوي أو تطبيقي واحد ، تحدد مناهج ومعاملاتهم كالآتي:

نوع الاختبار	الموضوع	المدة	المعامل
الاختبار الكتابي	موضوع عام أو أسئلة ذات إجابات متعددة تتعلق بالمهارة أو الوظائف المطلوب شغلها أو باختصاصات الجماعات الترابية.	3 ساعات	4
الاختبار الشفوي أو التطبيقي	يتعمق حول مواضيع و قضايا مختلفة بهدف تقييم قدرات المترشح على ممارسة المهارة المرغوبة بالدرجة المتباري بشأنها.	مابين 15 و 45 دقيقة	3

تمتج عن الاختبارات الكتابية لفظة عددية تتراوح مابين (0) و 20 وتعبر الفاصلة لكل لفظة تقل عن 05 من 20.
تتمثل الاختبار الشفوي المترشحين المعاملون على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي دون الحصول على لفظة إضافية.
تتمثل لجنة المباراة لأجنة المترشحين التاجيين في حدود عدد المناصب المتباري بشأنها ولاعثة الانتظار ، مرتين حسب الاستحقاق من بين المترشحين المعاملين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20 دون الحصول على لفظة إضافية.

طريقة الترشح -
يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوباً وفق المراحل التالية:
• إيداع ملف الترشح :
تودع ملفات الترشح بمكتب الموراد البشرية بالجماعة مقابل وصل استلام أو ترسل عبر البريد المضمون في العنوان التالي :
مقر جماعة زاوية لخصاص إقليم زوڤان، وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية ابتداء من يوم نشر الإعلان في غاية يوم 13 يونيو 2025 ، وهو آخر أجل لقبول وإيداع الترشيحات .
ويستبعد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل المعتمدة أعلاه.
• ملف الترشح:
يتكون ملف الترشح من الوثائق التالية:
- طلب الترشح لاجتياز مباراة التوظيف ، يبين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح وعنوانه الدائم وتوقيعه ورقم هاتفه وبريده الإلكتروني
- نسخة من ببلوم التقني أو التقني المتخصص في وضعية إعاقة المعلنين في التخصص المطلوب أو إحدى الشهادات المعادلة لها طبقاً للمقتضيات التنظيمية الجاري بها العمل ولا بد من شهادة النجاح وأن يقبل أي ببلوم أو شهادة غير المستوى أو التخصص المطلوب .
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية
- صورة ذاتية تحمل صورة حديثة للمترشح
- ترخيص لاجتياز المباراة من طرف الإدارة المشغلة بالنسبة للمترشحين الذين يحملون صفة موظف ، تحت طائلة رفض أو الحذف من اللائحة النهائية للمتجشحين
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة معلوم أو مكفول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم بالنسبة للمتوفرين على هذه الصفة .
- شهادة التسجيل في نوع الأشخاص في وضعية إعاقة بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة
- كل وثيقة تثبت توفر المترشح أو المترشحات على الكفاءات والمهارات المعنوية التي تتطلبها ممارسة الوظيفة المطلوب شغلها ، عند الاقتصاد .
• حالة على الوثائق المطلوبة فإن المترشحين التاجيين بصفة نهائية في هذه المباراة ، مؤتمن من تسليم ملفاتهم بالوثائق الإدارية المطلوبة لتعلمها لتعيين بالوظيفة العمومية.
• وسيتم نشر اللائحة المترشحات والمترشحين المقبولين لاجتياز المباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي :
www.empl-public.ma وعلى بوابة المدينة العامة للجماعات الترابية www.collectivités-territoriales.gov.ma وبعد هذا النشر بمثابة استدعاء المترشحين لاجتياز المباراة
استدعاء المترشحين التاجيين مؤتمن من بعضنا الببلوم أو الشهادة الأصلية وتقديم نسخين منها مطابقة للأصل تحت طائلة عدم القبول .
• أن لا يتب بمناسبة ذلك من توفر شروط المشاركة في المباراة أن مترشحا سبق أن أعلن عن نجاها لا يتوفر على واحد أو أكثر من الشروط المطلوبة أو أن لم يسددة طبق الأصل من الشهادة أو الببلوم فيتم تعويضه بآخر ترتيب وحسب الاستحقاق ، بتاريخه أو مترشحا آخر مسجل في لائحة الانتظار بتسوية هذه الشروط

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAOUSSEKANT
PACHALIK D'AOULOZ
COMMUNE TERRITORIAL D' AOULOZ

SERVICE PATRIMONIE COMMUNAL

**Avis D'appel D'offres Ouvert
Séance Publique**

Il sera procédé en séance publique, à la salle des réunions au siège de la C.T d'Aoulouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert pour:

1. PARKING RUE HASSAN (2) ET BIRANEZARANE – CENTRE D'AOULOZ.
2. PARKING RUE MOHAMED (5) - CENTRE D'AOULOZ, pour Le reste de l'année 2025 et l'année 2026, suivant les données mentionnées au tableau ci dessous :

N° d'appel D'offres	Objet d'appel D'offres	Caution provisoire En Dhs	L'estimation Des coûts de Location en Dhs	Date D'ouverture Des plis
03/2025	1- PARKING RUE HASSAN (2) ET BIRANEZARANE CENTRE D'AOULOZ.	3 000 ,00 Dhs	800,00 Dhs mensuellement	12 juin 2025 à (10h.00)
04/2025	2- PARKING RUE MOHAMED (5) CENTRE D'AOULOZ.	3 000 ,00 Dhs	800,00 Dhs mensuellement	12 juin 2025 à midi (12h.00)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des patrimoines de la C.T d'Aoulouz, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 11, 12, 13 , 14 et 32 de l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et de la ministre de l'Économie et des finances n° 3712.21 du 14 septembre 2022).

*Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des patrimoines de la C.T d'Aoulouz.
- ✓ Soit les envoyer par poste avec courrier recommandé et accusé de réception au bureau précité
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- ✓ Les dossiers seront remplis et présentés conformément aux dispositions du cahier des charges et règlement de consultation.

Aoulouz le: 12/05/2024 N° 3113/PA

Mots flechés

PROFUSION	LIVRÉE	SURPLUS	BOULOT	LE MÊME	QUARTIER	BRUN	AVEUGLE
			RÂLEUR	CONSTATAI	DE CHIRAZ	ORANGE	
						NEZ	
REBUT		UN MAL			BIZARRE		
		D'ENFANT			VILLE		
		EN BERNE			D'ALGÉRIE		
			PLACE	POSSÉSSIF		CONSER-	
			PUBLIQUE	QUARTIER		VATEUR	
				DE PARME		POINTE	
PARFUM							LUTTE
SUBTIL							JAPONAI-
							SE
ROI DE		BRILLAN-				EN TÊTE	
THÈBES		TINE				ATTRI-	
		CASTRAT				STA	
				CORIACE	SOUTIEN		
					ARGON		
ÏVRE			PÈRE			EN	OPPOSÉ
			TRUCID-			EMAIL	À
			ER			NEZ	ZÉNITH
ALTÉRA-	GRIGOU		LA FIN		FEMME	BERGE	ARTICLE
TION			DU		AIMÉE	LETTRES	INDÉFINI
MARCHE			JOUR			D'APRIEN	
					MISÉRA-		
					BLE		
					EN RADE		
SYMBOLE			ANKYL-				NICKEL
DE			OSÉ				
L'OR							
TESSON			FINAL				

JEUX & LOISIRS

Solution mots flechés d'hier

EN	CA	IS	SÉ	ME	NT
EUPH	ORIE	IE	AA		
VU	PISE	LU	M		
REEL	VIA	NI			
NO	LI	A	US		
L	ASTR	AGALE			
O	STATUE	LE			
EGO	EB	B	DE		
IRA	OREE	MÉ			
AS	TUA	EP			
TETU	NOMINE				
ENSE	IGNE	TE			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
 Mohamed Benarbia
Secrétaire général de la rédaction
 Mohamed Bouarab
Rédaction
 Hassan Bentakeb
 Alain Bouithy
 Mourad Tabet
 Wafaa Mejdoubi
 Mehdi Ouassat
 Rachid Mefah
Responsable des ressources humaines
 Atika Rachdi
Directeur artistique
 Fouad Ezzafir
Service technique
 Khadija Sbi (Responsable)
 Myriem Rebane
 Khadija Halafi
 Mariama Farki
 Elkandoussi Elmandi
Révision
 Abdelmoumin Wazach
Secrétariat
 Asmaa Tabaa
Photographe
 Ahmed Lazarki
Correspondants
 Ahmadou El Katab (Ladysoume)
 Abdelali khallad (Essaouira)
Collaborateurs
 Chouaib Sahmoun
 Khalil Benmoutaya
Adresse de la Rédaction
 33, Rue Amir Abdelkader
 B.P. 2165 - Casablanca Maroc
E-mail:
 Liberation@libe.ma
 Téléphone:
 0522 61.94.04
Fax de la rédaction:
 0522 62.09.72
Service annonces et publicité
 E-mail:
 annonces@liberation@libe.ma
 Youcef El Gabs
 Mouna El Youssoufi
 Loubna Baghdadi
 Latifa Moumib
 Rkia Ait Dahman
 Siham Zaïter
 Fadwa Choukri
44, Avenue des E.A.R
 3^{ème} Etage - Casablanca
 Tél: 0522 31.00.62
 0522 62.32.32
 0522 60 23 44
 Fax: 0522 31.28.10
Imprimerie
 Les Editions Maghrebines
Distribution
 SAFPRESS
 Dossier DE 193588 130/64
Site web: www.libe.ma
 Journal Libération
 Libération Maroc

 2017
 www.ojb.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Qui empoisonne
- 2- Officier municipal - Actinium
- 3- Posé - Dispositif à vis
- 4- Lésineurs - cardinal
- 5- Maux de sphincter
- 6- Peaux-Rouges - Foyer de bête
- 7- Note - Plus neuf - Porte charge
- 8- Concerné
- 9- Sortis - Qui n'aimerait y vivre !
- 10- Fourbue

VERTICALEMENT

- 1- Quand on garde trop l'enfant en soi
- 2- Candeur - Iridium
- 3- Boisson chaude - Courroux
- 4- Coordonnant - Abrégeai
- 5- Sherry - Nombre de chimiste
- 6- Fils d'Abraham
- 7- Pour « c'est-à-dire » - Personnel - Terre en mer
- 8- Du son
- 9- Renvoi - Couleur
- 10- Après bis - Conduites

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	O	U	R	R	I	C	I	E	R
2	A	P	R	E		N	O		N	I
3	R	I	G	I	D	I	T	E		D
4	R	U	E		E	T	E	U	L	E
5	A	M	N	E	S	I	E		A	S
6	T		T	R	I	A		A	N	
7	R	E	S	I	S	T	A	N	C	E
8	I	T		E	T	I	R	E	E	S
9	C	A	S		A	O		E	U	T
10	E	L	I	M	I	N	E		R	E

Grilles de sudoku

Facile

1				6				5	
	8			9	2	5		1	
	2	5				1			
2				7	5				3
6	1							9	5
	4			9	6				8
			6				9	4	
	6		3	4	2			8	
3			8						6

Moyen

		8		9			1		
6	3	2			4			8	
	9								4
2				6			7		1
			9		2				
9	3		5						8
4								1	
	8		1				9	4	5
		6	4			3			

Difficile

						3	2		
	5			9	4	6			
9									1
	4				9	2	1		
5			4		8				7
	9	2	6				8		
3									5
		6	5	4			9		
	7	5							

Expert

		4			6		8	2	
2		6	5	8				1	
		9						7	
		8	9		7	3			
	5						6		
	6			5	4	1		7	
3	1	7				9			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	8	3	6	1	5	9	7	2
2	5	6	9	4	7	3	1	8
7	9	1	3	2	8	5	6	4
5	3	2	1	8	6	4	9	7
9	6	7	2	3	4	1	8	5
8	1	4	7	5	9	2	3	6
1	2	8	4	7	3	6	5	9
3	7	9	5	6	2	8	4	1
6	4	5	8	9	1	7	2	3

Moyen

1	4	6	8	7	9	3	5	2
3	9	5	1	2	4	7	8	6
2	8	7	6	3	5	1	4	9
6	2	4	7	9	1	8	3	5
9	1	8	2	5	3	6	7	4
5	7	3	4	6	8	2	9	1
4	5	1	3	8	2	9	6	7
7	3	2	9	4	6	5	1	8
8	6	9	5	1	7	4	2	3

Difficile

1	4	9	3	2	8	7	6	5
5	8	7	4	1	6	3	9	2
2	3	6	7	5	9	4	8	1
8	5	3	6	4	1	2	7	9
9	2	4	8	7	5	6	1	3
6	7	1	9	3	2	8	5	4
4	6	8	1	9	3	5	2	7
3	1	2	5	6	7	9	4	8
7	9	5	2	8	4	1	3	6

Expert

2	1	7	4	6	9	8	3	5
4	3	9	5	2	8	6	7	1
8	6	5	1	3	7	4	9	2
6	5	8	3	4	1	9	2	7
9	4	3	8	7	2	1	5	6
7	2	1	9	5	6	3	8	4
1	9	6	2	8	5	7	4	3
5	8	4	7	1	3	2	6	9
3	7	2	6	9	4	5	1	8

Sport

Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem

Khalid Outaleb : 30 des 100 meilleures tenniswomen au monde se disputeront le titre de la 23^{ème} édition



Elina Avanesyan.

Trente des 100 meilleures tenniswomen au monde se disputeront le titre de la 23^{ème} édition du Grand Prix SAR la

Princesse Lalla Meryem de tennis (WTA 250), qui se tiendra du 17 au 24 mai à l'US cheminots de Rabat, sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI,

et indiqué, le directeur de ce tournoi, Khalid Outaleb.

Lors d'une conférence de presse, tenue lundi à Rabat, pour présenter cette édition, organisée par l'Union sportive des cheminots du Maroc, sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de tennis (FRMT) et de la WTA, M. Outaleb a souligné que des joueuses de classe mondiale seront encore au rendez-vous lors de cet événement prestigieux, la plus ancienne étape africaine du circuit féminin qui se tient à une semaine de Roland Garros.

Il s'agit, a-t-il énuméré, notamment de l'Arménienne Elina Avanesyan, ainsi que des deux finalistes de l'édition précédente, l'Américaine Peyton Stearns et l'Égyptienne Mayar Sherif.

S'agissant des tenniswomen marocaines, Aya El Aouni et Yasmine Kabbaj représenteront les couleurs nationales en simple, alors que Diaa El Jardi disputera le double, a fait savoir M. Outaleb.

Pour sa part, le vice-président de la FRMT, Aziz El Arraf a mis en avant le rayonnement du Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem au fil des éditions,

tout en se félicitant que le Maroc reste le seul pays africain qui organise deux tournois relevant respectivement de la WTA et de l'ATP.

Cet événement doté d'un "prize money" de 275.094 US Dollars avait connu la participation de grands noms du tennis féminin tels que Maria Sakkari (N°3 en 2022), Garbine Muguruza (N°1 en 2017), Simona Halep (N°1 en 2018), Li Na (N°2 en 2014) ou Francesca Schiavone, vainqueur de Roland Garros en 2010.

Il a également fait découvrir des talents africains comme la championne tunisienne Ons Jabeur (N°2 WTA en 2022) ou encore l'Égyptienne Mayar Sherif (N°31 WTA en 2023).

La 22^{ème} édition du Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem a été remportée par l'Américaine Peyton Stearns.

Quant au titre du double, il est revenu à la paire composée des Russes Irina Khromacheva et Yana Sizikova, victorieuses en finale de la Kazakhe Anna Danilina et la Chinoise Yifan Xu.

23^{ème} Juniors & Ladies Pan Arab Golf Championship en Egypte

Carton plein pour le Maroc

Le Maroc a remporté 10 médailles d'or, dont 5 titres individuels et 5 trophées par équipes, lors de la 23^{ème} édition du Juniors & Ladies Pan Arab Golf Championship (Championnat panarabe juniors et dames de golf), disputé du 7 au 10 mai au Madinaty et Katameya Dunes Golf Club en Egypte.

Les titres collectifs décrochés par le Maroc, qui a signé "une performance historique" lors de ce championnat, concernent l'équipe garçons U13, l'équipe filles U16, l'équipe garçons U16, l'équipe garçons U18 et l'équipe dames, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine de golf (FRMG).

Pour ce qui est des trophées individuels, ils ont été remportés par Fatima Zahra El Hali (filles U13), Ilyes Cauden (garçons U13), Noha Ghadi (filles U16), Amine El Omari (garçons U18), et Rim Immi (dames), ajoute la même source.

"Cette moisson d'or confirme l'essor du golf au Maroc et illustre la profondeur du champ de talents nationaux, ainsi que l'ampleur du travail fourni par la FRMG sous la présidence de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid", conclut le communiqué.

Arrivée à Laâyoune des participants à la première édition du Sun Trip Maroc

Les participants à la première édition du Sun Trip Maroc, organisée sous le signe de l'amitié franco-marocaine et de la promotion des énergies renouvelables, sont arrivés lundi à Laâyoune, à bord de vélos propulsés par l'énergie solaire combinée à l'effort physique.

Initié par l'association "Sun Trip", en partenariat avec l'association Wamda pour la créativité et l'innovation, cet événement a pour but de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et de faire découvrir aux participants les attraits touristiques et socio-économiques exceptionnels des provinces du Sud du Royaume.

Cette édition, dont le coup d'envoi a été donné le 22 avril au siège de la région Auvergne Rhône-Alpes (Lyon), a connu la participation de 15 cyclistes dont neuf sont arrivés à Laâyoune représentant outre le Maroc, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre.

Aventuriers dans l'âme et assoiffés de découvertes, les participants ont parcouru 500 km en Europe, et 1.800 km à travers le Royaume à bord de leurs vélos à propulsion solaire.

Avant d'arriver à Laâyoune, les participants ont parcouru les villes de Tanger, Kénitra, Khénifra, Dadès, Tinghir, Taroudant, Sidi Ifni, Tan Tan et Tarfaya, où ils ont pu découvrir les provinces du Sud marocain et apprécier les paysages, les dunes et les plages paradisiaques.

Le Sun Trip Maroc 2025 se décline en deux parcours distincts, un itinéraire sportif de 2.800 km en mode course, sans encadrement, réservé aux aventuriers les plus aguerries, et un trajet découverte de 1.800 km, ouvert aux passionnés de mobilité durable.

Dans une déclaration à la MAP, le fondateur du



Sun Trip, Florian Bailly, a souligné que cet événement vise à promouvoir le recours aux énergies renouvelables et à voyager différemment sans pollution.

M. Bailly a également indiqué que les participants ont vécu de forts moments durant ce périple, se félicitant de l'accueil des plus chaleureux qui leur a été réservé dans les provinces du Sud.

La distance parcourue chaque jour oscille entre 200 km et 300 km pour certains vélos plus performants, à une vitesse moyenne de 30 à 35 km/h, a-t-il précisé.

Pour sa part, Yousef El Haouass, président de l'association "Wamda" pour la créativité et l'innovation, partenaire du Sun Trip Maroc, a souligné que ce voyage a pour objectif de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, notant que cette aventure s'est bien déroulée avec des conditions météorologiques souvent favorables.

Cet événement représente une opportunité pour

mettre la lumière sur les projets structurants et les potentialités économiques, les atouts naturels et les richesses culturelles dont regorgent les provinces du Sud du Royaume, a poursuivi M. El Haouass qui a déjà pris part à des aventures similaires vers Dubaï (2024) et Canton en Chine (2018).

De son côté, Hind Houmam, ingénieure d'Etat en énergie renouvelable, s'est dite fière de participer à cet événement qui promeut les énergies renouvelables et sensibilise au réchauffement climatique.

Cette édition, organisée en partenariat avec la wilaya de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, la région française Auvergne-Rhône-Alpes et la chambre française de commerce et d'industrie du Maroc, marque également le lancement d'un projet appelé à se pérenniser au printemps de chaque année.

Une deuxième édition est envisagée pour 2026, avec un itinéraire centré sur les provinces du Sud du Royaume.

CAN-U20

Le Onze national retrouve le Mondial



La sélection marocaine des moins de 20 ans de football s'est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) après sa victoire face à son homologue de la Sierra Leone par 1 but à 0 après prolongations (temps réglementaire 0-0), lundi au stade 30 Juin au Caire en quart de finale, empochant ainsi son ticket de qualification pour la prochaine Coupe du monde de la catégorie prévue au Chili.

Le but de la victoire de la sélection marocaine a été marqué par Amara Keita contre son camp (115^e). Lors du premier tour, le Maroc a terminé en tête du groupe B avec sept points, après ses vic-

toires contre le Kenya (3-2) et la Tunisie (3-1) et un nul 0-0 face au Nigeria. De son côté, la Sierra Leone, qui signe sa toute première participation à la CAN U20, a terminé deuxième du groupe A. Véritable révélation du tournoi, la Sierra Leone est restée invaincue lors de ses trois premiers matchs : 0-0 contre la Zambie, puis deux victoires contre l'Égypte (4-1) et la Tanzanie (1-0). Elle s'est ensuite inclinée 4-1 face à l'Afrique du Sud.

Dès l'entame de la rencontre, l'équipe marocaine a tenté d'entrer rapidement dans le vif du sujet en multipliant les assauts sur la défense adverse sans parvenir à trouver la faille. Face au recours des Leone Stars à la défensive, les hommes de

Mohamed Ouahbi ont opté pour les tirs de loin, à l'image de la frappe de Reda El Alaoui (33^e) qui a failli trouver le chemin des filets, avant de frôler le montant du portier sierraléonais. Une tentative similaire de Houssam Essadak (41^e) a été à deux doigts de se concrétiser sans la bonne intervention du gardien Mamadu Wurie Jalloh. En seconde période, les deux sélections, qui ont fait montre d'une grande rigueur tactique, ont créé quelques occasions de scorer mais qui sont restées infructueuses.

Les deux protagonistes ne sont pas parvenus à se départager au terme du temps réglementaire, marqué par deux possibles pénalités en faveur des Marocains, annulés par la VAR et une expulsion dans les derniers souffles de la rencontre du milieu de terrain de la Sierra Leone, Samba Bah. Lors des prolongations, la sélection marocaine, boostée par sa supériorité numérique, a joué le tout pour le tout afin de plier les débats en sa faveur et d'éviter la fatidique séance des tirs au but. Ses efforts ont été récompensés à la 115^e minute après un centre-tir de Ilias Boumassoudi, le défenseur Amara Keita qui tentait de sauver les siens, n'a pu que pousser le cuir au fond des filets.

Pour une place en finale, les Lionceaux de l'Atlas seront opposés à l'Égypte qui a éliminé le Ghana aux tirs au but (5-4, temps réglementaire et prolongations 2-2).

La demi-finale Maroc-Égypte aura lieu jeudi (19h00) au Caire. Quant à l'autre demié, elle opposera l'Afrique du Sud au Nigeria, le même jour (16h00) à Ismailia.

La prochaine Coupe du monde U20 se déroulera au Chili du 27 septembre au 19 octobre 2025.

Mohamed Ouahbi On peut faire de grandes choses et le plus important c'est d'atteindre la finale

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football des moins de 20 ans, Mohamed Ouahbi, a affirmé que son équipe "peut faire de grandes choses" et que "le plus important c'est d'atteindre la finale" de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), organisée en Égypte.

S'exprimant lors de la conférence de presse d'après-match Maroc-Sierra Leone pour le compte des quarts de finale, le coach Ouahbi a souligné que son équipe continuera sur la même lancée dans cette compétition pour "faire de grandes choses", notant que le plus important, désormais, c'est d'atteindre la finale.

La qualification au dernier carré et au prochain Mondial, grâce à la victoire contre la Sierra Leone, est "amplement méritée", a-t-il souligné, se disant satisfait de la prestation de ses joueurs.

Par ailleurs, Ouahbi s'est dit admiratif du jeu de l'équipe sierraléonaise, qui a été un adversaire coriace tout au long de la rencontre.

S'agissant de la demi-finale contre le pays hôte, l'Égypte, le sélectionneur national a assuré que ses joueurs donneront le meilleur d'eux-mêmes contre une équipe organisée et qui dispose de bons joueurs, pour aller au bout.

Pour sa part, Ilias Boumassoudi, élu homme du match, s'est dit "heureux" de vivre de tels moments avec l'équipe nationale U20, qualifiée pour les demies de la CAN ainsi que pour la Coupe du monde.

Il a ajouté que les joueurs sont déterminés à décrocher la victoire contre l'Égypte et poursuivre leur parcours dans cette compétition continentale.

Quant au sélectionneur de la Sierra Leone Mohamed Lamin Kamara, il a fait savoir que son objectif lors de la rencontre contre le Maroc était de terminer le temps réglementaire et les prolongations à égalité et passer à la séance des tirs au but pour départager les deux équipes.

Se disant satisfait du niveau de ses joueurs malgré la défaite, il a souligné l'importance de tirer les enseignements de cette première participation de la Sierra Leone à la CAN U20 et de s'arrêter sur les points forts et les points faibles de l'équipe.

Le Caire Houdaifa El Hajjam
(MAP)

Botola Pro D1

Le Raja étrille le SCCM

Le Raja de Casablanca (RCA) a largement battu le Chabab Mohammedia (SCCM) par 6 buts à 0, lundi soir au stade El Bachir, pour le compte de la 30^e et ultime journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football. Les buts du Raja ont été inscrits par Adam Ennafati (39^e), Youssef Belamri (44^e), Houcine Rahimi (52^e, 63^e, 84^e) et Ayoub Maamouri (54^e).

Ce succès permet aux hommes de l'entraîneur tunisien Lassad Jarid de terminer la saison à la 5^e place avec 48 points, tandis que le SCCM, déjà relégué en D2, a vu son compteur stoppé à 4 unités.

CNOM

Election de la nouvelle commission des athlètes

Le Comité national olympique marocain (CNOM) a élu, dimanche, les nouveaux membres de sa Commission des athlètes, conformément à ses dispositions statutaires et réglementaires et aux directives du Comité international olympique (CIO).

Elue pour un mandat de 4 ans renouvelables, la Commission des athlètes du CNOM est composée de 5 membres dont 3 femmes, indique le CNOM dans un communiqué publié sur son site officiel.

Présidée par le double champion olympique et mondial du 3.000 m steeple, Soufiane El Bakkali, elle comprend le membre du comité exécutif du CNOM, Noor Slaoui (sports équestres), la membre de l'Assemblée générale du CNOM, Ibtissam Marirhi (tir sportif), Bilal Mallakh (breakdance), ainsi que Safia Salih (taekwondo), précise la même source.

Cette nouvelle équipe succède à la première mise en place en novembre 2018, marquant une nouvelle étape dans le renforcement de la voix des athlètes, met en avant le CNOM, notant que ce processus vise à garantir une représentation active des sportifs marocains au sein des instances dirigeantes du mouvement olympique national.

Deux sorbas des régions du Sud qualifiées pour la finale du Trophée Hassan II de Tbourida

Deux sorbas représentant les régions du Sud se sont qualifiées pour la finale du Trophée Hassan II de Tbourida, prévue du 26 mai au 1er juin prochain à Dar Essalam, à Rabat.

Leur qualification intervient suite aux éliminatoires du concours inter-régional de Tbourida 2025 (catégorie seniors), dont les épreuves se sont achevées dimanche à Guelmim.

Il s'agit de la sorba du moqaddem Ibrahim Nassihi (Guelmim), arrivée en première position, et de celle du moqaddem Hassan Mouradi (Guelmim), classée deuxième, lors de ces éliminatoires, organisées les 10 et 11 mai par la Société Royale d'encouragement du cheval (SOREC), en partenariat avec la Fédération Royale marocaine des sports équestres (FRMSE).

Pour la première fois, une troupe de la catégorie juniors a également participé à ce concours inter-régional. Il s'agit de la troupe du moqaddem Hassan El Aïda de Guelmim, qui s'est qualifiée à son tour.

Ces trois sorbas représenteront les régions du Sud (Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab) lors de la finale du Trophée Hassan II de Tbourida.

Au total, 11 sorbas dont 10 en catégorie seniors et une en catégorie juniors issues des différentes provinces du Sud, ont pris part à cette compétition.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du Haras national de Marrakech, Oussama Ait Zati, a indiqué que ce concours s'est déroulé dans de bonnes conditions avec des résultats satisfaisants.

La sélection des sorbas qualifiées repose sur plusieurs critères, notamment l'exécution du salut (la Hadda), l'alignement parfait, la qualité du départ, la tenue des cavaliers, le harnachement des chevaux, l'art dans l'exécution du jeu de fusil, la précision et la simultanéité des détonations, a-t-il précisé.

A l'issue de cette manifestation, des prix ont été remis aux meilleures troupes pour la préservation de l'artisanat lié à la Tbourida, notamment en ce qui concerne la fabrication des selles et des tenues traditionnelles.

Il s'agit des sorbas du moqaddem Ibrahim Nassihi (Guelmim) et du moqaddem Hassan Mouradi (Guelmim), qui ont occupé la première et la deuxième places, et de la troupe Nouvelle génération du moqaddem Hassan Boutaghrou, classée troisième.

Une tortilla expérimentale

Longue conservation sans réfrigérateur

Penchée sur un microscope, la chercheuse Raquel Gomez scrute des micro-organismes qui permettent de conserver des tortillas pendant plusieurs semaines, sans réfrigérateur, un projet visant à lutter contre la malnutrition dans les zones pauvres du Mexique.

L'enjeu est de taille. La tortilla, cette petite crêpe de maïs ou de blé dans le nord du pays, est l'aliment de base de la cuisine locale. Remplie de viande de bœuf ou de poulet, de poisson ou de langoustines, de sauce, d'avocats, d'oignon, de coriandre, d'ananas..., elle se décline sous toutes formes de tacos possibles.

La tortilla est consommée par 98% des 129 millions de Mexicains, qui l'achètent au poids dans de petites fabriques artisanales de quartier d'où elle sort molle et chaude, prête à l'emploi.

À la traditionnelle farine de blé, Mme Gomez et son équipe ont mélangé des probiotiques, micro-organismes présents dans des aliments comme le yaourt. Objectif : une tortilla qui puisse se conserver jusqu'à un mois sans frigo, bien plus longtemps que pour la version artisanale ou même celle en vente dans les supermarchés. L'alternative sans réfrigérateur "a été conçue en pensant aux personnes les plus vulnérables", explique à l'AFP la docteure en recherche médicale dans la banlieue de

Mexico.

Au Mexique, 13,9% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique. Le chiffre grimpe à 27,4% dans les communautés indigènes, selon les données officielles.

La tortilla développée par Raquel Gomez et son équipe n'est pas encore commercialisée, mais elle pourrait un jour profiter à des personnes comme Teresa Sanchez, une femme membre de la communauté indigène maya tseltal de 46 ans qui n'a pas de réfrigérateur.

Dans sa maison aux murs de bois et au toit de zinc, située à Oxchuc dans le Chiapas (sud), la quadragénaire allume un feu de bois et suspend des morceaux de viande de bœuf pour les conserver grâce à la fumée. Une technique ancestrale encore courante dans cette ville, où plus de 90% des 55.000 habitants n'ont pas de réfrigérateur. "Ma mère me l'a enseignée et les grands-parents le font toujours ainsi parce que, où trouver un réfrigérateur s'il n'y a pas d'argent?", explique à l'AFP cette femme au foyer.

Le Chiapas, avec une importante population indigène, est l'Etat qui enregistre le plus faible pourcentage de logements avec réfrigérateur au Mexique (64,6%).

La température moyenne maximale y est passée de 30,1 à 32°C entre 2014 et



2024 et la moitié de son territoire est vulnérable au changement climatique, selon des estimations officielles.

"Nous calculons ce que nous allons manger et combien nous sommes. Nous le mettons à bouillir et, s'il en reste un peu, nous le faisons (re)bouillir dans l'après-midi", pour que la nourriture ne se décompose pas le lendemain, raconte Mme

Sanchez. Ses tortillas sont stockées dans des récipients fabriqués avec l'écorce d'un arbre local, le morro. Parfois, la viande est également salée et "séchée au soleil".

Pour cette raison, Mme Sanchez n'achète que le strict nécessaire. Sans compter qu'elle n'a "pas assez d'argent pour acheter beaucoup".

Raquel Gomez étudie les bienfaits

des micro-organismes et utilise des prébiotiques (des fibres) pour nourrir des cultures de probiotiques.

Ce mélange est bon pour la santé, explique cette spécialiste des maladies métaboliques et professeure à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM). Grâce aux "produits formés pendant la fermentation, il n'est pas nécessaire d'utiliser des conservateurs", souligne également Mme Gomez. Ces additifs sont fréquents dans les tortillas de blé industrielles. Bien que la tortilla développée à l'UNAM soit à base de farine de blé, principalement consommée dans le nord du Mexique, Mme Gomez n'exclut pas d'appliquer sa méthode aux tortillas de maïs, préférées par la population mais qui ne résistent que quelques heures à des températures élevées.

Les chercheurs ont breveté leur tortilla en 2023. L'UNAM a signé un contrat avec une entreprise pour commercialiser l'aliment, mais l'accord s'est rompu après le décès des principaux actionnaires, raconte la professeure.

Lauréate d'un prix décerné en décembre dernier par l'Institut mexicain de la propriété industrielle, elle continue à chercher des partenaires pour distribuer son invention, persuadée de convaincre les consommateurs.

Recettes

Tarte meringuée au citron



Ingrédients :

La pâte
3 paquets de biscuits à la noix de coco
½ verre de beurre fondu
1 sachet de sucre vanillé
1 jaune d'œuf
Crème pâtissière
4 jaunes d'œufs
1 petit verre de citron
1 boîte de lait concentré sucré (400g)
La meringue
4 blancs d'œufs
1 pincée de sel
1 sachet de vanille
1 petit verre de sucre

Préparation :

Passer les biscuits au mixeur. Verser dans un récipient et mélanger avec

le beurre fondu, le sucre vanillé et le jaune d'œuf.

Verser le mélange dans un moule à tarte et l'étaler sur le fond et sur les bords en tassant avec les bouts des doigts. Réserver au frais.

Pour préparer la crème pâtissière, battre au fouet les jaunes d'œufs, le jus de citron et le lait concentré jusqu'à l'obtention d'une crème onctueuse.

Sortir le moule du réfrigérateur et verser la crème par-dessus.

Préparation de la meringue : faire monter les blancs d'œufs avec une pincée de sel en neige puis ajouter le sucre vanillé et le sucre semoule sans cesser de battre.

Verser la meringue sur la tarte et l'étaler. Cuire dans un four préchauffé à 190 °C environ 25 mn. Laisser refroidir et mettre au frais. Servir froid.

Les chimpanzés tambourinent en rythme et de manières différentes

Comme les humains, les chimpanzés sont capables de tambouriner en rythme, et deux sous-espèces de ces primates vivant dans l'est et l'ouest de l'Afrique ont une manière propre de le faire, rapporte une étude publiée vendredi dans *Current Biology*.

De précédentes études scientifiques avaient montré que les chimpanzés tapent du pied les racines des arbres, créant des sons qui leur permettent de communiquer sur de longues distances.

L'idée que le tambourinage des arbres par ces singes pourrait aider à comprendre les origines de la musicalité dans l'espèce humaine a longtemps fasciné les chercheurs. Mais il s'était jusqu'ici avéré difficile de collecter suffisamment de données exploitables dans la cacophonie de la jungle. "Finalement, nous avons été capables de mesurer que les chimpanzés tambourinent en rythme, et pas seulement de manière aléatoire", a expliqué à l'AFP Vesta Eleuteri, de l'université de Vienne, auteure principale de l'étude.

Les résultats de cette étude ajoutent du crédit à la théorie selon laquelle des éléments de la musicalité chez l'humain existaient avant la séparation entre l'espèce humaine et celle des chimpanzés, qui remonte à quelque 6 millions d'années.

Pour cette nouvelle étude, Mme Eleuteri et ses collègues, parmi lesquels Catherine Hobaiter, de l'université de St Andrews en Ecosse, et Andrea Ravignani, de l'université Sapienza à Rome, ont compilé plus d'un siècle de données basées sur l'observation. Après avoir réussi à écarter les sons parasites, l'équipe s'est concentrée sur 371 échantillons de percussions de bonne

qualité, enregistrés auprès de 11 communautés de chimpanzés issues de six groupes vivant dans la forêt humide ou la savane en Afrique de l'est et de l'ouest.

Leur analyse démontre que les chimpanzés tambourinent avec une intention rythmique affirmée et que la fréquence de leurs battements n'est nullement aléatoire.

Des distinctions apparaissent aussi entre sous-espèces : les chimpanzés vivant en Afrique de l'ouest tendent à produire des battements à intervalles plus réguliers, tandis que ceux de l'est alternent plus fréquemment les intervalles longs et courts.

À l'ouest, ils tambourinent aussi plus souvent, conservent un tempo plus élevé et utilisent le tambourinage plus tôt au cours de leurs vocalisations. Les chercheurs n'ont pas encore pu déterminer ce qui expliquait ces différences, mais suggère qu'elles pourraient dénoter des divergences dans les dynamiques sociales.

Le rythme plus rapide et prévisible des chimpanzés de l'ouest pourrait témoigner d'une cohésion sociale plus impor-

tante, selon les auteurs, qui remarquent que ceux-ci sont souvent moins agressifs envers les individus extérieurs au groupe.

Par contraste, le rythme plus irrégulier des chimpanzés de l'est serait associé à davantage de nuances, utiles pour localiser des compagnons dans un habitat plus dispersé. Maintenant, Mme Hobaiter aimerait poursuivre l'étude de ces données pour déterminer s'il existe des variations intergénérationnelles entre les rythmes au sein d'un même groupe.

"La musique n'est pas seulement une différence entre des styles musicaux divers, mais un style musical comme le rock ou le jazz va lui-même évoluer au fil du temps", dit-elle.

"Nous allons devoir trouver un moyen de distinguer entre les différences de groupe et les différences intergénérationnelles pour arriver à cette question de savoir si c'est appris socialement ou non", explique-t-elle. "Est-ce que vous avez un individu qui arrive avec un nouveau style et la génération suivante le reprend?"

